

# La Gazette Grignolaise



Bulletin Municipal de Grignols - Janvier 2021



## Concours de dessin

Ouvert aux enfants de l'ÉPI Grignols-Massau/Vers - Saute

Dessine-moi le printemps !

Un seul dessin par participant est autorisé. Il doit être envoyé avant le 30 mai à l'adresse suivante : [nicolas.charrier@wanadoo.fr](mailto:nicolas.charrier@wanadoo.fr) en mentionnant ton prénom et la catégorie dans laquelle tu concours :

- GS/CP
- CE
- CM

Ton dessin sera alors publié sur la page facebook Grignols en Dordogne

Les dessins ayant reçu le plus de vote feront la couverture de la gazette de Grignols en janvier 2021. Les autres figureront en troisième et quatrième de couverture. Alors à vos crayons !



LE CONSEIL MUNICIPAL  
AMÉNAGEMENTS

ÉCOLE

FESTIVAL DE LA VALLÉE



## Sommaire

Le mot du maire <b>P. 3</b>	Pôle technique <b>P. 16</b>	La cagette.net <b>P. 29</b>	Octobre Rose <b>P. 37</b>
Présentation du conseil municipal, commissions, commissions CCIVS <b>P. 4</b>	Restauration vitraux de l'Église de Bruc à Grignols <b>P. 18</b>	Adressage <b>P. 30</b>	Téléthon 2020 <b>P. 37</b>
Présentation des nouveaux élus <b>P. 6</b>	Budget 2020 <b>P. 19</b>	Artisans de Grignols <b>P. 30</b>	Cérémonies commémoratives <b>P. 38</b>
La vie du Village <b>P. 7</b>	École de la commune <b>P. 23</b>	Pays de l'Isle <b>P. 31</b>	État civil <b>P. 39</b>
Infos pratiques <b>P. 11</b>	Emplois été <b>P. 24</b>	Perception <b>P. 33</b>	Dessins humouristiques <b>P. 39</b>
CCIVS <b>P. 13</b>	Associations perspectives 2021 <b>P. 24</b>	Bibliothèque de Grignols <b>P. 34</b>	
Une gestion des déchets en pleine évolution <b>P. 14</b>	Subventions octroyées aux associations en 2020 <b>P. 29</b>	Tourisme <b>P. 35</b>	
		Festival de la Vallée <b>P. 36</b>	
		Été actif <b>P. 37</b>	



## Le mot *du maire*

Quand vous lirez la gazette Grignolaise, vous aurez passé les fêtes de Noël et du Nouvel An, elles seront sûrement particulières comme cette année 2020 qui restera dans nos mémoires comme celle des épreuves et des défis.

Je voudrais remercier l'ensemble de notre personnel qui a su se mobiliser pendant cette période de pandémie et nous prouver encore que le service public de proximité est un bien essentiel à nos communes rurales.

Merci à vous tous qui avez donné votre temps pour les autres.

Merci aux Grignolais respectueux et patients durant cette période délicate et inédite.

Courage à l'ensemble de nos associations qui sont privées de toute activité.

Sachez garder toute votre motivation pour nous proposer de belles animations dès que vont revenir des jours meilleurs.

Souhaitons à la cagette de Grignols, avec ses producteurs locaux, de faire perdurer ces vendredis soirs sous la halle, où la convivialité et le rapport humain sont primordiaux pour notre village.

Le printemps fut aussi le moment du renouvellement du Conseil municipal, cette nouvelle équipe viendra à votre rencontre pour présenter ses projets et échanger avec vous dès que la situation le permettra.

Je vous souhaite au nom du Conseil municipal une bonne année 2021 pleine de bonheur, de solidarité, et une envie pour chacun de redécouvrir des gestes simples :

Pouvoir se réunir en famille ou entre amis, s'étreindre, être ensemble tout simplement.

Le Maire  
Patrick GUEYSSET

## À nos citoyens *anglais*

*By the time you read the Grignolaise Gazette, you'll have experienced Christmas and New Year's Eve; they will surely have been as unusual as this whole year of 2020 which will long remain in our memories as the year of trials and challenges.*

*I would like to thank all of our staff who were able to mobilize during this pandemic and prove to us once again that the most local public service is an essential asset for our rural communities. Thank you to all those of you who have given your time for others.*

*Thank you also to the respectful and patient people of Grignols during this difficult and unprecedented period. Encouragement to all our associations who are deprived of much of their activity. Stay motivated to bring back wonderful events as soon as better days return.*

*Let's hope that the Cagette of Grignols, with its local producers, continue these Friday evenings under the hall, with the conviviality and human relationships so essential for our village.*

*Spring was also the time of the renewal of the municipal council; this new team plans to meet you to present and discuss our projects with you as soon as the situation allows it.*

*On behalf of the Municipal Council, I wish you a happy new year 2021 full of happiness, solidarity and a desire for everyone to rediscover simple gestures: To be able to meet with family or friends, to hug each other, to simply be together*

Patrick Gueysset,  
Mayor

## Les vœux 2021

**Le Maire et son Conseil Municipal  
vous invitent aux vœux de l'année 2021  
si la situation sanitaire le permet autour d'un vin chaud,  
le samedi 23 janvier à 15h  
sur le site de l'école.**



# Présentation *du Conseil Municipal*

## LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

De gauche à droite :  
 Sabrina VERGNAC  
 Jean-Luc COLLAS  
 Nicolas CHARRIER  
 Jacques SENRENS  
 Chantal DEROECK  
 Corinne BATTISTON  
 Jean-Luc SANCHEZ  
 Alain DOMINIQUE  
 Murielle XART  
 Colette DEKENS  
 Christopher KINE  
 Marie-Hélène FORESTIER  
 Célia BOREL  
 Patrick GUEYSSET  
 Anne-Laure NATOLI



## ORGANIGRAMME CONSEIL MUNICIPAL

**MAIRE : Patrick GUEYSSET**

<b>1<sup>er</sup> Adjoint : Jean-Luc COLLAS</b>	<b>2<sup>ème</sup> Adjoint : Chantal DEROECK</b>	<b>3<sup>ème</sup> Adjoint : Alain DOMINIQUE</b>	<b>4<sup>ème</sup> Adjoint : Nicolas CHARRIER</b>
<b>Pôle Finance et Administration</b>	<b>Pôle Communication - Animation - Vie Scolaire- Jeunesse - Social</b>	<b>Pôle Technique</b>	<b>Développement économique</b>
Commissions	Commissions	Commissions	Commissions
<b>Finances et budget</b> (Budget et suivi) Chantal DEROECK Alain DOMINIQUE Nicolas CHARRIER	<b>Communication</b> (Accueil, Intégration, Bulletin Municipal...) Sabrina VERGNAC Jacques SENRENS	<b>Environnement et cadre de vie</b> (Aménagement des espaces naturels et urbains, fleurs, Développement durable, Réserve foncière, Urbanisme) Célia BOREL Colette DEKENS Murielle XART Christopher KINE	<b>Développement économique</b> (Services, Artisanat, Commerces, agriculture, tourisme) Colette DEKENS Sabrina VERGNAC Marie-Hélène FORESTIER
<b>Relations avec les partenaires institutionnels</b> (Relation avec la Préfecture, le Conseil Départemental, les élus d'autres communes...) Célia BOREL Sabrina VERGNAC	<b>Animation, Culture et Patrimoine</b> (Patrimoine, Associations, Manifestations) Colette DEKENS Corinne BATTISTON Marie-Hélène FORESTIER Jacques SENRENS Murielle XART Anne Laure NATOLI	<b>Travaux et Gestion des bâtiments communaux</b> (Voirie et Réseaux, Routes, chemins, Berges du Vern, ruisseau, Cadastre, Assainissement, Éclairage Public...) Colette DEKENS Jean-Luc SANCHEZ Jacques SENRENS Christopher KINE Murielle XART	<b>Cérémonies</b> (19 mars, 8 mai, 11 novembre) Corinne BATTISTON Marie-Hélène FORESTIER Murielle XART
<b>Administration Générale et ressources humaines</b> (Embauches, salaires, primes, congés, formation...) Corinne BATTISTON	<b>Vie Scolaire, péri-scolaire et extra-scolaire</b> (École, gestion des locaux, de la cantine, et de la garderie, Animation Jeunesse, Petite enfance, Bibliothèque...) Sabrina VERGNAC Murielle XART Anne Laure NATOLI	<b>Adressage</b> (Numérotation et Appellation des rues) Célia BOREL Corinne BATTISTON Sabrina VERGNAC Marie-Hélène FORESTIER Jean-Luc COLLAS Nicolas CHARRIER	
	<b>Vie Sociale</b> (Relationnel avec les aînés, Repas des Anciens, Emploi, Aide sociale) Colette DEKENS Corinne BATTISTON Marie-Hélène FORESTIER	<b>Hygiène et Sécurité</b> (Prévention, règlement intérieur) Marie-Hélène FORESTIER Sabrina VERGNAC	

**Chantal DEROECK (2<sup>e</sup> adjoint) :** Lien Secrétariat/Élus et communication interne au Conseil Municipal  
**Nicolas CHARRIER (4<sup>e</sup> adjoint) :** Lien avec la Presse et communication numérique (Facebook, Site de la Mairie)  
**Jean-Luc SANCHEZ :** Liste électorale

## LIENS AVEC CCIVS

Commissions CCIVS	Adjoint Référent	2 <sup>ème</sup> référent
<b>COMMISSION FINANCES</b>	Jean-Luc COLLAS	Sabrina VERGNAC
<b>GTRH</b> <i>(Ressources humaines)</i>	Nicolas CHARRIER	Corinne BATTISTON
<b>PÔLE ÉDUCATIF</b> <i>Écoles Restauration scolaire Petite Enfance/RAM Enfance/Jeunesse Transports Scolaires</i>	Chantal DEROECK	Murielle XART <i>(Enfance/Jeunesse)</i> Anne Laure NATOLI <i>(Petite Enfance/RAM)</i>
<b>COTEAC</b> <i>(Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle)</i>	Chantal DEROECK	Marie-Hélène FORESTIER
<b>CIAS</b> <i>(Action Sociale/Emploi/Portage de repas/Gens du Voyage, Sédentarisation)</i>	Jean-Luc COLLAS	Chantal DEROECK
<b>COMMISSION TECHNIQUE</b> <i>Gestion des déchets Voirie</i>	Alain DOMINIQUE	Christopher KINE
<b>PLUI</b>	Alain DOMINIQUE	Célia BOREL
<b>ASSAINISSEMENT</b>	Alain DOMINIQUE	Christopher KINE
<b>DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE</b>	Nicolas CHARRIER	Sabrina VERGNAC
<b>TOURISME</b>	Nicolas CHARRIER	Colette DEKENS

## LIENS AVEC PARTENAIRES

Activités	Référent	2 <sup>ème</sup> référent
<b>SCOT</b>	Alain DOMINIQUE	Christopher KINE
<b>CDAS/CNAS</b>	Jean-Luc COLLAS	Sabrina VERGNAC
<b>OPAH</b>	Jean-Luc COLLAS	Colette DEKENS
<b>Pays de l'Isle</b>	Nicolas CHARRIER	Jacques SENRENS
<b>Pôle Emploi</b>	Jean-Luc COLLAS	Corinne BATTISTON
<b>CASSIOPÉA</b>	Chantal DEROECK	Colette DEKENS

## REPRÉSENTANTS SYNDICATS

Syndicats	Titulaires	Suppléants
<b>SITS</b> <i>(Syndicat Intercommunal des Transports Scolaires)</i>	DEROECK Chantal XART Murielle	
<b>SIAEP</b> <i>(Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable Coulounieix-Razac)</i>	COLLAS Jean-Luc DOMINIQUE Alain	CHARRIER Nicolas GUEYSSET Patrick
<b>SDE 24</b> <i>(Syndicat Départemental d'Énergies Dordogne)</i>	SANCHEZ Jean-Luc COLLAS Jean-Luc	DOMINIQUE Alain SENRENS Jacques



# Présentation *des nouveaux élus*



**Jacques SENRENS**

Je suis né le 30 novembre 1950 à Neuvic-sur-l'Isle. Divorcé, un fils, trois petits-enfants domiciliés en région Rhône-Alpes. Scolarisé dans ma commune de naissance à partir du cours préparatoire jusqu'au cours moyen. Après l'école primaire, je rentre au collège St Joseph de Périgueux jusqu'à la quatrième. Je quitte l'établissement pour rejoindre le collège technique de la Roche Chalais pour y préparer un CAP en électricité.

Sans travail à la sortie de ces 3 années, je décide de m'engager dans l'arme de transmissions. J'intègre le 45<sup>e</sup> RIT de Montélimar en novembre 1968 pour effectuer mes classes et apprendre un métier.

Suite à ma formation dans le service d'instruction aux téléscripteurs, je suis affecté au centre de transmissions de Lyon caserne Sergent Blandan.

Après une année passée dans ce centre, je suis muté dans la même branche à l'État Major de Clermont-Ferrand.

Je regagne mon corps d'attache à Lyon courant 1971 pour y être démobiliser en fin d'année. J'avais décidé de ne pas reconduire mon contrat.

En janvier 1972, je suis embauché en tant qu'auxiliaire, au centre de tri de Lyon Gare, service dans lequel je travaillerais en brigade de jour d'une part et par la suite en brigade de nuit sur les ambulants. (Période très enrichissante).

Au mois de mars 1974, je rejoins les télécommunications. J'intègre le centre de construction des lignes de Lyon.

Je prépare alors un concours d'agent d'exploitation, reçu et après titularisation, je suis définitivement affecté dans le même centre.

Je commence ma carrière dans le raccordement de lignes aériennes, en passant par la plantation d'appuis, la pose des câbles aériens, le raccordement d'abonnés. Je pars en 1976, au service des dérangements pour le dépannage des lignes aériennes.

En 1978, je rentre dans le service de la surveillance des travaux effectués par du personnel privé. Préparation des chantiers pour le déploiement des réseaux de transport et de distribution en zone rurale et raccordement d'immeubles en zone résidentielle. Paiement par attachement des travaux réalisés sur le terrain d'après un bordereau des prix.

Je me retrouve en 1992 à la surveillance de raccordements d'abonnés, dans un premier temps pour le centre de construction des lignes, en 1999 je suis affecté au raccordement des clients professionnels, ensuite en 2001 dans la même branche, je m'occupe des clients du compte Entreprise.

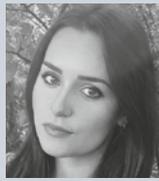
En 2003, je rejoins le centre de commandes et de magasinage pour le Groupe Entreprise basé à Villeurbanne (gestion des commandes routeurs et autocom).

Je demande mon départ en retraite pour fin 2005, après 32 années passées au services de France Télécoms. A cette date, j'aurai effectué 36 ans dans l'administration, tous services confondus.

Je reviens dans ma région d'origine courant d'année 2008 pour m'y installer définitivement.

A la recherche d'une association dans la proximité de mon domicile, je suis accueilli en 2009 au sein du Comité des Fêtes de Grignols.

Après quelques années passées à Neuvic avec ma compagne, nous décidons de revenir habiter sur Grignols. Pour ne pas rester inactif et dans le but de me rendre utile pour ma nouvelle commune, après quelques échanges avec Patrick GUEYSSET, je décide de rejoindre le conseil municipal et mettre au service de la commune toutes mes compétences.



Je m'appelle **Célia BOREL**, je suis née en 1995 dans les Alpes de Haute Provence.

Lorsque j'avais 10 ans, mes parents ont décidé de changer de région pour découvrir la Dordogne.

Malgré un temps d'adaptation nécessaire, je savais déjà à l'époque que cette région deviendrait ma région de cœur. Féru(e) d'équitation, mes parents ont acheté une maison au cœur de la campagne pour pouvoir vivre ma passion.

Je n'échangerai pour rien au monde mes balades dominicales à cheval dans notre belle commune.

La nature est pour moi indispensable, et sa préservation est mon cheval de bataille (sans jeu de mots !). J'ai donc décidé, il y a quelques années maintenant, d'orienter mes études en ce sens.

Après un baccalauréat littéraire et une licence en droit, j'ai effectué un Master en Droit de l'environnement et de l'urbanisme à l'Université de Limoges. Mon avenir était alors déjà tout tracé : je veux être avocate. Je veux être la parole de ceux qui n'en ont pas, de ceux qui n'en ont plus, et défendre tous les droits.

En parallèle de mes études, j'ai eu l'occasion d'être embauchée pendant un an par la Communauté de Communes Isle Vern Salembre (CCIVS) en qualité d'instructrice du droit des sols. Cette expérience m'a permis d'accroître mes compétences en droit de l'urbanisme, et surtout de comprendre les enjeux de notre territoire.

Nonobstant mon attirance pour le droit de l'environnement et de l'urbanisme, mon parcours universitaire a été très varié, j'ai pu explorer de nombreuses branches du droit. Mon activité professionnelle est ainsi particulièrement diversifiée : droit pénal, droit des affaires, droit des personnes et de la famille, droit du travail, ...

En effet, après ce long parcours de 7 années d'études intensives, j'obtiens cette année mon précieux sésame : le Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat (CAPA).

Bientôt inscrite au Barreau, j'exerce d'ores et déjà dans un Cabinet à Périgueux.

C'est donc en ce sens que je souhaite œuvrer au sein du conseil municipal : mettre à profit mes compétences, notamment juridiques, pour faire rayonner notre commune.



Je m'appelle **Colette Dekens**, née à Paris en 1951, divorcée, cinq grands enfants, retraitée de la fonction publique.

Mon début de carrière professionnelle en 1967 était sur Paris après un CAP de sténo-dactylo, et 6 ans de travail en intérim ce qui m'a formé à une capacité d'adaptation polyvalente.

Puis en 1975, c'est dans la région provençale que je me suis installée et que j'ai élevé mes cinq enfants, trois garçons et deux filles. Je suis aussi mamie de deux adorables petites filles.

Reprenant mon activité professionnelle en 2000, mon parcours à l'Université de Provence a été diversifié car j'ai été dirigée dans plusieurs services, en Bibliothèques, au Service Audiovisuel, à la scolarité, puis dans l'UFR de psychologie avec 25.000 étudiants en licence, plus de 100 étudiants en master, la réservation de 730 salles de cours tout cela soutenue avec 75 enseignants heureusement !

Comme dans beaucoup d'administrations il a fallu faire face aux situations urgentes et s'adapter rapidement aux changements, et durant cette riche expérience je n'ai pas vu le temps passer !

A présent en 2018, j'ai décidé de me retirer au calme pour ma retraite, c'est ainsi que par concours de circonstances je me suis installée à Grignols, non loin d'une partie de ma famille et deux de mes fils se sont installés à Périgueux.

J'ai été séduite immédiatement par l'accueil et la gentillesse des Grignolaises et Grignolais. J'ai rapidement voulu m'inscrire dans le secteur associatif, à l'Amicale Laïque, et ainsi faire partie du village. Néanmoins, afin de contribuer d'avantage à son développement, participer au conseil municipal au côté de Patrick Gueysset devenait une évidence, c'est pourquoi je souhaite mettre à profit mes qualités et mes compétences auprès des administré(e)s. Ainsi je pourrai transmettre à notre équipe municipale toutes leurs suggestions d'amélioration de notre vivre ensemble à Grignols.

Parmi mes loisirs le jardinage, la couture, les recettes de cuisine et bien d'autres activités.



# La vie du Village

## Marie-Hélène FORESTIER.



Je suis née à Bordeaux, mais le berceau de ma famille est à Neuviac et Grignols.

Je suis allée au lycée jusqu'en seconde.

J'ai travaillé pendant 20 ans dans les vignes.

Je suis veuve avec 2 enfants.

Aujourd'hui j'ai 60 ans, je suis couturière à Neuviac. J'habite à Grignols depuis bientôt 8 ans. Je fais partie de 2 associations du village. Et je souhaite m'engager davantage dans la vie du village d'où mon intégration dans le conseil municipal de Grignols.



**Corinne BATTISTON**, je suis née à Bergerac le 4 juin 1966. Divorcée j'ai 2 enfants.

Mon parcours professionnel a commencé à l'âge de 19 ans, dans une entreprise de menuiserie aluminium d'avril 1986 à juillet 1990.

En octobre 1990 j'ai eu la chance de devenir fonctionnaire territoriale en prenant un poste à la Mairie de Bergerac jusqu'en septembre 2016, où j'ai fini Responsable du Service Accueil et Proximité.

En octobre 2016, ma candidature est acceptée au SDE24 et je deviens l'assistante du Président et de la Direction du Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne, situé 7 allées de Tourny à Périgueux.

Pour ne pas trop m'éloigner de mes enfants, de ma famille, mais aussi de mon travail, j'ai fait construire une maison à Puy Contal. Mon arrivée dans la commune est le fruit du hasard en 2018.

Puis c'est au cours d'une discussion avec Patrick GUEYSSET, et après avoir été témoin à plusieurs reprises du dynamisme de cette commune que j'ai eu envie de proposer ma candidature pour rejoindre l'équipe municipale en place.

De par mon parcours professionnel, j'avais une petite « idée » de la fonction d'élu, ce que je ne connaissais pas, c'est l'implication que cela pouvait représenter pour la fonction de maire et d'adjoint. Je me rends compte aujourd'hui, que ces deux fonctions demandent une implication à temps plein.

Ma vie d'élue c'est d'abord un engagement pour six ans, qui demande sérieux et assiduité aux réunions. C'est quelque chose de très enrichissant, qui me permet de comprendre le fonctionnement et le devenir d'une commune. C'est pour toutes ces raisons, que j'ai souhaité m'engager auprès de cette équipe.

En tant que conseillère municipale, je peux concilier vie personnelle, vie professionnelle et vie d'élue locale.

**Je fais partie de 4 commissions :** Administration Générale - Ressources humaines | Commission Animation Culture et Patrimoine | Commission Adressage | Commission « Cérémonies »

Le travail en commission est un point primordial de la vie de l'élu. Nous sommes vraiment au cœur des dossiers pour apporter notre expertise. Je me rends compte de l'importance de nos prises de décision et de l'impact que cela peut avoir sur l'évolution et la vie globale de la commune.

## VILLAGE PRUDENT

La commune de Grignols s'engage pour la prévention et la sécurité routière.

A ce titre, elle s'est portée candidate à la labellisation « village prudent » de l'association Prévention Routière. Ce label permettra au village de bénéficier de fiches pratiques pour mettre en œuvre des actions de prévention routière, d'outils d'analyse de données d'accidentalité.

Dans cet esprit, la sécurisation de l'accès à l'école est prévue (création d'un cheminement piéton, pose de coussins berlinois sur la chaussée). De même l'acquisition d'un radar pédagogique mobile est en cours.

Rappelons que la sécurité routière est avant tout l'affaire de tous et qu'elle découle du comportement de chacun.



## VITESSE DANS LE VILLAGE

**Respectez la vitesse dans le bourg et ses lieux - dits !**

S'il vous plaît, respectez les limitations de vitesse, voire roulez encore plus doucement, pensez à nos enfants... aux piétons..., aux sorties de véhicules qui parfois n'ont pas de visibilité en sortant de chez eux... SOYEZ PRUDENTS et PENSEZ AUX AUTRES !

## MUTUELLE AXA

Une réunion d'information publique organisée par AXA était prévue le mercredi 23 septembre à 10h30. Malheureusement le coronavirus a probablement effrayé... , nos deux malheureux conseillers AXA se sont retrouvés seuls avec une élue, dans une salle où nous avons pourtant bien respecté les conditions sanitaires...



### La Commune de GRIGNOLS

se mobilise pour La Mutuelle Communale qui permet *notamment\** aux Retraités et aux Indépendants d'avoir une couverture à des tarifs très avantageux : *Jusqu'à - 25%*

Une réunion publique d'information ouverte à tous, se tiendra le :

**Mercredi 23 Septembre 2020 à 10 h 30**

**Salle des fêtes**

*Avec un conseiller local*

Un apéritif suivra la réunion afin de partager un moment d'échanges et de convivialité.

Votre Conseiller local AXA :

Julie HUGUENIN  
07 87 20 72 21



## AIDE À DOMICILE ANACE

Association Neuvicoise d'Animation  
de Coopération et d'Entraide

### QUELLE POLITIQUE POUR DEMAIN

La crise sanitaire provoquée par la COVID 19 a renforcé la conviction d'une nécessaire amélioration de la prise en charge des personnes âgées dépendantes. Il est privilégié le maintien à domicile. Depuis 2008, la dépendance devait s'ajouter aux quatre autres risques de la Sécurité Sociale mais le projet a été abandonné en raison du contexte économique. Plusieurs rapports ont proposés un soutien à l'autonomie qui devait faire évoluer l'offre en privilégiant la vie au domicile. Ils sont restés dans les tiroirs du ministère. Nous attendons beaucoup de la loi GRAND AGE ET AUTONOMIE. Elle doit être ambitieuse afin de reconnaître l'utilité sociale des métiers de la branche et permettre aux structures de continuer à exercer leurs missions pour apporter une réponse adaptée au vieillissement de la population à domicile.

Il faut mener de front la formation des personnels qui interviennent au domicile et leur rémunération. Aucun jeune n'a envie d'un salaire en dessous du SMIC (convention collective). Il faut de grandes compétences pour exercer ce métier peu reconnu. Les métiers de l'aide et du soins n'attirent plus. La situation est alarmante car nous ne parvenons pas à recruter pour répondre aux demandes d'accompagnement des Français. Pourtant, malgré ce constat, l'ensemble des professionnels jouent un rôle majeur et crucial en période de crise. Le département de la Dordogne a le souci d'améliorer le service rendu aux usagers et le financement envers les personnels. Il a versé une prime COVID aux intervenants du domicile. D'autres projets sont à l'étude notamment la location de véhicules. Nos salariés utilisent leur propre véhicule actuellement. Elles méritent toute notre reconnaissance.

En 2019, nous avons réalisé 59057 heures, portés 10206 repas avec l'intervention de 65 salariés en moyenne. Notre activité d' ACCOMPAGNEMENT VÉHICULE se développe.

La charte des séniors de la CCIVS a permis aux élus de prendre en compte l'isolement de certains de leurs administrés. Avec toutes les aides financières existantes, nous répondons à ce besoin avec un coût atténué pour les utilisateurs.

Nous espérons reprendre, début 2021, les ateliers commencés en 2020 mais arrêtés du fait du confinement :

- l'atelier tablette
- l'atelier aide aux aidants
- l'atelier colorimétrie.

Notre activité JARDINAGE est en plein essor et Dominique connaît tous les coins de pelouse du secteur

Il se balade aussi sur nos routes avec SAMUEL pour la LIVRAISON DES REPAS A DOMICILE.

Nous devons souligner aussi le partenariat important développé depuis des années avec tous les intervenants du domicile.

Nous remercions tous les bénéficiaires pour leur compréhension en cette période difficile.

#### Composition du bureau :

Président GUILLAUME Daniel  
Vice Présidente MALBEC Marie Henriette  
Trésorier MARTRECHARD Guy  
Secrétaire SICRE DOYOTTE Paulette

**Informations :** Rue Arnaud Yvan de Laporte 24190 Neuvic  
Tel : 05. 53. 81.52.84 - courriel : anace24@wanadoo.fr

PRENEZ SOIN DE VOUS  
Daniel GUILLAUME

## VIOLENCES

**PRÉFET DE LA DORDOGNE**  
#COVID 19  
#CONFINEMENT

**Violences intra-familiales**  
Des lignes d'écoute en #Dordogne

NUMERO D'APPEL NATIONAL ANONYME ET GRATUIT <b>3919</b>	CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES <b>05 53 35 90 90</b>	
FRANCE VICTIMES DORDOGNE <b>05 53 06 11 73</b>	L'ILLOT FEMMES <b>05 53 09 09 49</b>	PLANNING FAMILIAL <b>0 800 08 11 11</b>

**EN CAS D'URGENCE : 17 ou 114 (alerte SMS)**

Proches et voisins : ces numéros sont également pour vous.  
Soyez vigilants et solidaires

### Rompre le cycle des violences ne veut pas dire quitter votre logement

**Vous souhaitez rester dans  
votre logement, c'est un DROIT.**

**Vous avez deux possibilités pour solliciter votre maintien au domicile familial, et ce, quel que soit le titulaire du droit de propriété ou de bail sur le logement constituant ce domicile :**

- Lors d'une intervention des forces de sécurité au domicile, et si les faits donnent lieu à une procédure judiciaire, l'éloignement de l'auteur des violences du domicile pourra être envisagée sur décision du Procureur de la République à la demande de la victime.
- Vous pouvez saisir en urgence le Juge aux affaires familiales pour obtenir une ordonnance de protection qui pourra organiser notamment l'attribution du logement familial et l'éloignement de l'auteur des violences.

**Vous décidez de quitter votre logement.**

**Vous pouvez partir à tout moment en emmenant vos enfants (même mineurs) avec vous dans votre famille, chez des amis ou solliciter un hébergement en urgence ou dans un foyer.**

Il est important de signaler votre départ en indiquant le motif au commissariat ou à la gendarmerie.

Prévoyez un sac avec vêtements, papiers d'identité, livret de famille et autres documents importants type bulletins de salaires, carte d'assuré social, ainsi que les éléments de preuves en votre possession : certificat médical, récépissé de dépôt de plainte, ordonnance et jugements rendus...



**Si vous n'avez pas de possibilité d'hébergement,  
vous pouvez contacter le 115**

Un départ peut se préparer avec de l'aide  
Pour cela, vous pouvez contacter  
l'Accueil de jour départemental :

**L'Illot Femmes,**

1 rue Jacques le Lorrain - 24000 Périgueux



Valérie DE PAUW, déléguée départementale  
aux droits des femmes et à l'égalité  
valerie.de-pauw@dordogne.gouv.fr / 05.53.03.65.08

## Vous subissez une ou plusieurs de ces formes de violences...

La violence **physique** résulte d'atteintes au corps (bousculades, gifles, coups, blessures...)

La violence **psychologique** se manifeste par des comportements ou propos méprisants, dénigrant les opinions, les valeurs, les actions de la femme et portant atteinte à son intégrité psychique (harcèlement, isolement familial et social.)

La violence **économique** a pour objectif de déposséder la femme de toute possibilité d'autonomie financière, (privation d'argent, interdiction d'exercer une activité salariée, privation de documents administratifs.)

La violence **sexuelle** se manifeste par la contrainte à des rapports sexuels non consentis (agressions sexuelles, viols.)

La violence **verbale** s'associe aux autres formes de violences, répétée, elle les renforce et les accompagne fréquemment (insultes, injures, menaces...)

## Vous n'osez pas vous confier, vous n'avez plus confiance en vous

**Les violences sont punies par la loi Vous n'êtes pas seule...**  
**L'État, les collectivités, les associations se mobilisent**



[stop-violences-femmes.gouv.fr](http://stop-violences-femmes.gouv.fr)

La plateforme de signalement en ligne [arretonslesviolences.gouv.fr](http://arretonslesviolences.gouv.fr) (disponible 24h/24, 7j/7) pour faciliter le signalement de violences et accompagner le dépôt de plainte

Le compte twitter de sensibilisation « @arretonsles »

Contactez le **17** (appel gratuit, 24 h/24, 7 jours/7) pour accéder à la Police ou à la Gendarmerie

Contactez le **15** ou le **18** (appel gratuit, 24 h/24, 7 jours/7) pour vous faire soigner à l'hôpital le plus proche du lieu où vous vous trouvez

Contactez le **115-SIAO** (appel gratuit, 24 h/24, 7 jours/7) pour obtenir un hébergement d'urgence

Numéro d'urgence joignable **par SMS**, contactez le **114**

## Vous avez besoin d'être écoutée et accompagnée

Vous pouvez vous rapprocher du médecin de votre choix ou de l'Unité Médico-judiciaire d'Urgence - Centre hospitalier de Périgueux — Tél : 05 53 45 29 29

Il y a également des services d'action sociale près de chez vous : mairie, Centre communal d'action sociale (CCAS) et assistantes sociales du Conseil Départemental Vous pouvez enfin vous adresser à ces structures, elles proposent toutes des permanences proches de chez vous :

### L'îlot Femmes (accueil de jour départemental) 20:

1 rue Jacques le Lorrain  
Périgueux  
Tél : 05 53 09 09 49  
[ilotfemmes@safed24.fr](mailto:ilotfemmes@safed24.fr)

### Centre d'Informations sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF)

4 rue Kléber — Périgueux  
Tél : 05 53 35 90 90  
[cidff-dordogne24@orange.fr](mailto:cidff-dordogne24@orange.fr)

21 boulevard Jean Moulin  
Bergerac  
Tél : 05 53 35 90 90  
[cidff-dordogne24@orange.fr](mailto:cidff-dordogne24@orange.fr)



**PRÉFET DE LA DORDOGNE**  
Dordogne  
Bergerac

**Les violences isolent, parlez-en**

**Victime ou témoin de violences sexistes et sexuelles, il existe un numéro anonyme et gratuit.**

**ARRÊTONS LES VIOLENCES 3919**

Numéro national d'écoute et d'orientation pour mettre fin au cycle des violences.

[ArretonsLesViolences.gouv.fr](http://ArretonsLesViolences.gouv.fr)

**À qui s'adresser en Dordogne**

**EN CAS D'URGENCE, FAITES LE 17 OU LE 114 (ALERTE SMS)**

### France Victimes Dordogne

9 rue de Maleville — Périgueux  
Tél : 05 53 06 11 73  
[contact@francevictimesdordogne.fr](mailto:contact@francevictimesdordogne.fr) — Victimes 24

Permanence à Bergerac  
Tél : 06 74 35 85 24  
[bav-bergerac@francevictimesdordogne.fr](mailto:bav-bergerac@francevictimesdordogne.fr)

### Mouvement français pour le Planning Familial

Tél : 0 800 08 11 11

### Enjeu femmes

1, route de Rosette — Bergerac  
Tél : 06 86 73 80 00  
[enjeufemmes@gmail.com](mailto:enjeufemmes@gmail.com)

### Femmes Solidaires

Maison des Associations  
12 cours Fénelon — Périgueux  
Tél : 07 78 26 13 61  
[femmessolidaires24@gmail.com](mailto:femmessolidaires24@gmail.com)

### Conseil Départemental de la Dordogne

Pour prendre rendez-vous avec l'assistante sociale la plus proche de vous  
Tél : 05 53 02 27 09

### Ordres des Avocats

19 bis cours Montaigne  
Périgueux  
Tél : 05 53 53 21 34  
[batonnier-perigueux@orange.fr](mailto:batonnier-perigueux@orange.fr)

13 boulevard Victor Hugo  
Bergerac  
Tél : 05 53 57 66 68  
[avocats.bergerac@wanadoo.fr](mailto:avocats.bergerac@wanadoo.fr)

### Point d'accès au Droit (permanences gratuites professionnelles et associations)

Tél : 05 53 06 39 33  
[cdad-ordogne@wanadoo.fr](mailto:cdad-ordogne@wanadoo.fr)

### Caisse d'Allocations Familiales de la Dordogne

50 rue Claude Bernard  
Périgueux  
Tél : 0 810 25 24 10



## ALERTE GRIPPE AVIAIRE

### Si vous possédez des animaux en basse-cour, protégez-les

Les autorités sanitaires et vétérinaires françaises sont depuis plusieurs semaines très attentives à l'évolution de la situation sanitaire internationale en matière d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP). Cette situation ne cesse d'évoluer et outre de multiples foyers déclarés tout d'abord en Russie et au Kazakhstan, puis en Israël, les autorités sanitaires néerlandaises ont notifié le 21 octobre un cas dans l'avifaune sauvage dans la région d'Utrecht concernant des cygnes tuberculés. Depuis ce foyer, on a dénombré plus de 130 cas dans les pays-bas et en Allemagne et quelques cas en Angleterre dont plusieurs en élevage de rente dans ces trois pays.

Après plusieurs pays du Nord de l'Europe, la France a détecté un foyer d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) de souche H5NS8 en Haute-Corse. Le cas a été identifié dans le rayon animalerie d'une jardinerie située à proximité de Bastia, suite à la constatation de mortalités anormales parmi les volailles détenues. Tous les oiseaux ont été euthanasiés.

Compte tenu du risque d'introduction du virus de l'IAHP via l'avifaune sauvage sur le territoire national, le Ministre de l'Agriculture a décidé par arrêté du 16 novembre, de **relever le niveau de risque au niveau « Elevé »** (Arrête en PJ).

**À compter de lundi 16 novembre, les mesures de prévention suivantes sont rendues obligatoires dans l'ensemble des communes de la Dordogne :**

- **claustration ou protection des élevages de volailles (dont les basses-cours) par un filet avec réduction des parcours extérieurs pour les animaux;**
- **interdiction de rassemblements d'oiseaux (par exemple : concours, foires ou expositions);**
- **interdiction des transports et lâchers de gibiers à plume;**
- **interdiction d'utilisation d'appelants pour la chasse au gibier d'eau;**
- **surveillance clinique quotidienne dans les élevages commerciaux et non commerciaux;**
- **bâchage des camions transportant des palmipèdes âgés de plus de trois jours;**
- **interdiction des compétitions de pigeons voyageurs au départ ou à l'arrivée en France;**
- **vaccination obligatoire dans les zoos pour les oiseaux ne pouvant être confinés ou protégés sous filet.**

Des dérogations à la claustration ou à la mise sous filet seront envisagées dans le respect des textes applicables, et notamment vis à vis des conditions de biosécurité en place dans l'élevage. Ces dérogations ne sont pas autorisées pour les élevages non commerciaux et les élevages de palmipèdes ayant plus 3200 animaux ayant accès à l'extérieur.

Logo of the French Republic and the Ministry of Agriculture, Food and Forestry.

### Renforcement des mesures de biosécurité pour lutter contre l'influenza aviaire dans les basses cours

Arrêté du 16 novembre 2020 qualifiant le niveau de risque épidémiologique  
Arrêté du 16 mars 2020 relatif aux dispositifs associés

Devant la recrudescence de cas d'influenza aviaire hautement pathogène en Europe dans l'avifaune sauvage, en tant que détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale, vous devez mettre en place les mesures suivantes :

- confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour ;
- exercer une surveillance quotidienne de vos animaux.

Par ailleurs l'application des mesures suivantes, en tout temps est rappelée :

- protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages, ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles ;
- éviter tout contact direct entre les volailles de votre basse cour et des oiseaux sauvages ou d'autres volailles d'un élevage professionnel ;
- ne pas vous rendre dans un autre élevage de volailles sans précaution particulière ;
- protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination sans contact possible avec des cadavres. Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une période de stockage de 2 mois. Au-delà de cette période, l'épandage est possible ;
- réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour votre basse cour et ne jamais utiliser d'eaux de surface : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée ... pour le nettoyage de votre élevage.

Si une mortalité anormale est constatée : conserver les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et en les protégeant, et contactez votre vétérinaire ou la direction départementale en charge de la cohésion sociale et de la protection des populations.

Contacts DDCSPP :  
Mail : ddcsp-spa@dordogne.gouv.fr  
Tel : 05 33 03 66 08

Pour en savoir plus : <https://agriculture.gouv.fr/tout-ce-que-tout-savoir-sur-l-influenza-aviaire>

La dérogation est accordée par la DDCSPP sur la base de l'examen de la motivation de la demande comportant :

- le formulaire de demande dûment complété par le détenteur (modèle en mairie)
- le compte-rendu de visite d'un vétérinaire attestant la nécessité d'accorder une dérogation et l'application des mesures de biosécurité classiques et renforcées dans l'élevage (modèle en mairie)

L'ensemble de la population doit éviter de fréquenter les zones où stationnent des oiseaux sauvages, y compris en leur absence, du fait de la possible présence de virus dans les fentes et les sols souillés. Tout contact avec les oiseaux sauvages, morts ou vivants, est à proscrire. En cas de contact, un nettoyage approfondi et une désinfection des zones ou effets concernés doivent être appliqués. Toute découverte d'un cadavre d'animal doit être signalée aux autorités.

La consommation de viande, foie gras et œufs ne présente aucun risque pour l'Homme

**LA DDCSPP de la Dordogne DEMANDE le recensement des basses-cours de la commune : une fiche de recensement à destination des administrés disponible en Mairie**

## ANIMATIONS

### MERCI DE REGARDER LES AFFICHES

(Mairie, panneaux communaux, commerçants), le site internet (mairiede-grignols.com), facebook, l'agenda du site de la Vallée de l'Isle (www.tourisme-isle-perigord.com) et la presse, pour vous informer

## CABINET INFIRMIER

### Des infirmières à votre disposition

Ancienne Poste à Grignols  
Soins 7j/7 au cabinet  
ou à domicile :  
07 83 09 24 04

## RAPPEL DES HORAIRES D'OUVERTURE

### MAIRIE :

Du lundi au vendredi :  
de 8h30 à 12h30  
tél : 05 53 54 28 93  
mail : mairiegrignols@orange.fr

### AGENCE POSTALE :

Lundi et Mardi :  
9h - 12h15  
Mercredi et Vendredi :  
9h - 12h15  
13h30 - 17h30  
Samedi : 8h30 - 11h30  
FERME LE JEUDI  
tél : 05 53 35 65 62

## SALON DE COIFFURE

Coiffeuse à Grignols depuis 20 ans, je songe à prendre ma retraite bientôt. J'espère que le salon sera repris et que mon successeur sera aussi bien accueilli que je l'ai été. Je remercie tous les gens qui me font confiance en venant se faire coiffer et qui contribuent ainsi à la vie de ce joli village.

Françoise MALLIE



# Infos Pratiques

## INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Pour participer aux élections politiques, il faut être inscrit sur les listes électorales. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans (sous certaines conditions), ainsi que pour les personnes obtenant la nationalité française après 2018. Si vous vous trouvez dans une autre situation (déménagement, recouvrement de l'exercice du droit de vote, citoyen européen résidant en France...), vous devez faire la démarche de vous inscrire.

### Il est possible de s'inscrire toute l'année.

Toutefois, pour pouvoir voter lors d'une année d'élection, il faut accomplir cette démarche avant une date limite :

- au plus tard le 6<sup>e</sup> vendredi précédant le 1<sup>er</sup> tour de scrutin
- mais dans certaines situations, ce délai est allongé jusqu'au 10<sup>e</sup> jour précédant le 1<sup>er</sup> tour de scrutin

Il n'est plus possible d'être inscrit à la fois sur la liste électorale d'une mairie et sur une liste électorale consulaire.

Pour vous inscrire remplir le formulaire cerfa n° 12669\*02 (disponible en mairie ou à télécharger sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16024>)

Et le déposer à la mairie accompagné d'un justificatif d'identité (CNI, passeport) et d'un justificatif de domicile récent.

## LES ACTES EN MAIRIE

### LES ACTES D'ÉTAT-CIVIL

- Vous êtes né ou marié en France, vous devez demander vos actes d'État civil à la Mairie du lieu de l'événement
- Vous êtes né ou marié à l'étranger, vous devez demander vos actes d'État civil au Service Central de l'État Civil de Nantes, 44941 Nantes cedex 09

### Personnes pouvant obtenir un acte de naissance ou un acte de mariage :

- L'intéressé
- Ses ascendants ou descendants (les frères et sœurs sont exclus)
- Tout requérant si l'acte a plus de 75 ans

Un mineur ne peut pas obtenir la délivrance de son acte de naissance ni celui de ses parents.

**Actes de décès :** Toute personne, sans justification de son identité, peut obtenir la délivrance d'un acte de décès.

### LE MARIAGE

Le mariage est célébré dans la commune où l'un des époux aura son domicile ou sa résidence établie par plus d'un mois d'habitation continue à la date de publication prévue par la loi (art 74 du code Civil).

Vous devez contacter la Mairie Un dossier vous sera remis. Vous devrez le ramener deux mois avant la date de célébration du mariage.

Pour toutes informations, contactez le 05.53.54.28.93 (le matin).

### L'AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE

À compter du 15 janvier 2017, un enfant mineur qui vit en France et voyage à l'étranger seul ou sans être accompagné de l'un de ses parents doit être muni d'une autorisation de sortie du territoire (AST). Il s'agit d'un formulaire établi et signé par un parent (ou responsable légal). Le formulaire doit être accompagné de la photocopie d'une pièce d'identité du parent signataire. Le document est disponible sur internet ou en Mairie

### LA CERTIFICATION CONFORME DE PHOTOCOPIE DE DOCUMENTS

Pour toutes les démarches effectuées auprès d'une administration française, vous n'avez plus à faire certifier conforme les photocopies.

Il vous suffit désormais de fournir une photocopie visible du document original datée et signée par vos soins. (Décret n° 2001-899 du 1<sup>er</sup> octobre 2001 - JO du 2 octobre 2001)



En revanche, la certification conforme existe toujours pour les documents à destination des administrations étrangères.

## LA LÉGALISATION DE SIGNATURE

Le demandeur doit se présenter muni de sa pièce d'identité et du document dont il faudra légaliser la signature. Celle-ci sera faite devant l'officier d'État civil pour en assurer son authenticité.

## L'ATTESTATION DE DOMICILE

La Mairie ne fournit plus de justificatifs de domicile. Il vous suffit de transmettre à l'administration qui vous le demande une copie d'une facture (eau-électricité-téléphone par exemple (décret n° 2000-1277 du 26 décembre 2001 - JO du 28 décembre 2000)).

## LE PACS (PACTE CIVIL DE SOLIDARITÉ)

**Depuis le 01 novembre 2017, l'établissement MAIS AUSSI LA MODIFICATION ET LA DISSOLUTION des PACS est confié au service de l'état civil de la Mairie (ou le couple déclare sa future résidence commune) Ou devant un notaire sur n'importe quelle commune**

Le PACS est un contrat conclu entre deux personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune. Pour pouvoir le conclure, les partenaires doivent remplir certaines conditions et rédiger une convention. Ils doivent ensuite faire enregistrer cette convention, soit devant l'Officier d'État civil du lieu où ils fixent leur résidence commune après avoir pris rendez-vous, soit devant le notaire de leur choix.

Important : la convention conclue par les partenaires du Pacs ne doit pas contenir de dispositions de nature testamentaire : celles-ci doivent faire l'objet d'un acte spécifique à conclure chez un notaire.

### Faire enregistrer votre Pacs :

La convention et la déclaration conjointe complétée et accompagné des pièces requises (en photocopies ou numérisées) pourra être remise en main propre ou par courrier postal ou courriel. Un examen des pièces de votre dossier sera effectué par le service de la Mairie afin de s'assurer de la recevabilité du dossier et des pièces justificatives annexées.

Les originaux de vos pièces justificatives seront à fournir lors du rendez-vous où les 2 partenaires du Pacs devront être présents.

La déclaration conjointe, complétée conformément à la convention, sera enregistrée et conservée par l'officier d'état civil qui vous recevra. La convention sera elle aussi enregistrée mais elle vous sera restituée. Un récépissé de votre déclaration conjointe de Pacs vous sera en outre délivré.

**La Mairie fixera un rendez-vous pour l'enregistrement de la déclaration de PACS**

**Pour toutes informations, contactez La mairie au 05.53.54.28.93 (matin)**

## LE RECENSEMENT CITOYEN

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1999, tous les jeunes français garçons et filles doivent se faire recenser à la mairie

de leur domicile, ou au consulat s'ils résident à l'étranger.

Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent le 16<sup>e</sup> anniversaire.

La mairie (ou le consulat) remettra alors au jeune une attestation de recensement qu'il est primordial de conserver précieusement : en effet cette attestation sera réclamée pour les inscriptions à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire, et même conduite accompagnée).

Suite à ce recensement, le jeune est convoqué à une journée «Défense Citoyenneté» (JDC, anciennement journée d'appel de préparation à la Défense - JAPD).

Il est impératif de signaler à la mairie d'habitation tout changement d'adresse car il n'y a pas de suivi postal. Les données issues de recensement facilitent l'inscription sur les listes électorales à 18 ans.

Pour plus d'informations contactez La Mairie.

## RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le recensement de la population a eu lieu entre le 16 janvier et 15 février 2020.

Remerciement à nos deux agents recenseurs et pour l'accueil très chaleureux que vous leur avez réservé; Malheureusement, et pour la première fois, nous déplorons que certains foyers n'aient pas répondu, après plusieurs relances.

Les informations recueillies sont confidentielles. Elles servent exclusivement à produire des Statistiques et ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Les informations sont transmises à l'Insee, Seul organisme habilité à exploiter les questionnaires. Toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel. Car, rappelons-le, le recensement est un outil essentiel au fonctionnement de chaque commune. Les chiffres fournis par INSEE permettent ainsi de fixer le montant de la participation de l'État au budget de la commune au titre de la "Dotation globale de fonctionnement", de prévoir des équipements nécessaires à la population (écoles, ...), de cibler les besoins en logements ou encore de déterminer les moyens de transport à développer sur le territoire. Du nombre d'habitants dépend aussi le nombre d'élus au Conseil municipal, ainsi que la détermination du mode de scrutin. Même si les premiers chiffres officiels ne pourront être communiqués qu'en 2021, un premier comptage a été fait :

	Décomptes INSEE
Adresse d'habitation	362
Adresses collectives	6
Résidences principales	293
Logements occasionnels, Résidences secondaires et logements vacants	80
TOTAL LOGEMENTS	373
Bulletins Individuels	652
Logements non enquêtés	8





## COUTURIÈRES BÉNÉVOLES

La Municipalité de Grignols remercie tout particulièrement ses couturières bénévoles qui ont donné de leur temps pour aider à la réalisation de ces masques qui ont permis que chaque habitant de Grignols qui le souhaitait puisse obtenir gratuitement un masque ...



## JOURNÉE DE PRÉSENTATION CCIVS

### JOURNÉE CCIVS DU 3 OCTOBRE 2020

Le samedi 3 Octobre 2020, tous les élus ont été invités par la CCIVS à une journée de présentation. Afin de mieux travailler tous ensemble, il a été proposé aux élus de s'inscrire dans les différentes commissions, afin que chaque commune soit représentée dans chaque commission. (Voir liste ci-dessous)

## ÉLUS AUX COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES

### INSCRIPTIONS AUX COMMISSIONS CCIVS Élus de la Commune de GRIGNOLS

#### PÔLE MOYENS GÉNÉRAUX :

- **Commission 1 : Finances**  
Jean-Luc COLLAS  
Corinne BATTISTON
- **Commission 2 : CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées)**  
Patrick GUEYSSET  
Jean-Luc COLLAS

#### ENFANCE & JEUNESSE :

- **Commission 1 : Scolaire et Transport Scolaire**  
Anne-Laure NATOLI  
Sabrina VERGNAC
- **Commission 2 : Périscolaire**  
Murielle XART  
Colette DEKENS
- **Commission 3 : Petite Enfance (RAM - Crèches)**  
Jean-Luc COLLAS
- **Commission 4 : Jeunesse ALSH (- 12 ans)**  
Chantal DEROECK  
Colette DEKENS

#### POLITIQUE SOCIALE ET JEUNESSE :

- **Commission 1 : Politique Sociale**  
Chantal DEROECK  
Jean-Luc SANCHEZ

#### • Commission 2 : Jeunesse

Anne-Laure NATOLI  
Murielle XART

#### • Commission 3 : Santé

Marie-Hélène FORESTIER  
Nicolas CHARRIER

#### POLITIQUE DU TERRITOIRE :

#### • Commission 1 : Urbanisme, développement durable et mobilités

Corinne BATTISTON  
Célia BOREL

#### • Commission 2 : Economie

Sabrina VERGNAC  
Patrick GUEYSSET

#### • Commission 3 : Tourisme

Marie-Hélène FORESTIER  
Nicolas CHARRIER

#### PÔLE TECHNIQUE :

#### • Commission 1 : Bâtiment

Christopher KINE  
Jean-Luc SANCHEZ

#### • Commission 2 : Voirie

Alain DOMINIQUE  
Jacques SENRENS

#### • Commission 3 : Assainissement

Jacques SENRENS  
Alain DOMINIQUE

#### • Commission 4 : Déchets

Célia BOREL  
Christopher KINE

Accueil  
nouveaux  
arrivants



### Bienvenus à Grignols !

La municipalité met en place un accueil pour les nouveaux arrivants sur la commune.

Il sera organisé en 2021 une réception de bienvenue afin d'aider les nouveaux habitants à s'intégrer dans leur nouveau cadre de vie. C'est pour eux l'occasion de rencontrer les élus de Grignols, de prendre connaissance des projets municipaux et de s'informer des services et des équipements locaux.

Chaque nouvel arrivant se verra remettre un cadeau de bienvenue. Si vous habitez notre commune depuis moins d'un an, faites-vous connaître en Mairie (contactez le 05.53.54.28.93 ou rendez-vous au secrétariat, place de la halle).



# Une gestion des déchets *En pleine évolution*

Depuis l'été 2020, le mode de collecte des déchets a été modifié sur la commune. Il ne s'organise plus autour des traditionnels bacs collectifs. Sept points d'apport volontaire (P.A.V) ont été aménagés pour accueillir des bornes semi-enterrées à disposition des usagers. Ils se situent à Toupuy, le Mas, les Ponts Rouges, le Bourg, Poulichoux, l'école et le stade. Un autre point de collecte est toujours à l'étude dans le secteur jouxtant Jaure et Vallereuil.

Prochainement, la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) laissera la place à la RI (redevance incitative).

## A chaque borne son type de déchet

Systématiquement, sur chaque PAV, vous trouverez :

- une borne noire, dédiée aux ordures ménagères
- une borne jaune, dédiée aux déchets recyclables (voir consignes de tri). Rappel : les gros emballages et cartons doivent être amenés en déchèterie. Seuls les PAV du Bourg, de Toupuy et du Mas disposent d'une borne verte destinée au verre.
- Une borne textile est positionnée par ailleurs à côté de la salle des fêtes.

## La redevance incitative, dans quel but

La CCIVS, compétente en matière de collecte et transfert des déchets ménagers, va étendre sur son territoire dès 2022 la redevance incitative, contribution demandée selon les déchets produits.

Il ne s'agit pas d'un nouvel impôt, cette redevance viendra remplacer l'actuelle TEOM perçue en même temps que la taxe foncière. La facturation sera en lien avec la production des ordures ménagères uniquement. Elle se veut vertueuse et équitable (respectant le principe du pollueur / payeur), encourageant à mieux trier les déchets.

Elle se compose en deux parties :

- une part fixe correspondant à un abonnement annuel et un nombre d'ouvertures des bornes forfaitaire, en fonction de la composition du foyer
- une part variable appliquée en cas de dépassement du forfait.

## Pourquoi une telle modification dans l'organisation de la collecte

Ces dernières années, le législateur a réaffirmé sa volonté de promouvoir l'économie circulaire, de réduire la production de déchets et de favoriser la valorisation des déchets produits. La réglementation se durcit, impose de nouveaux objectifs et pousse par conséquent à modifier la gestion des déchets et les organisations.

Ainsi, la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte vise à :

- réduire de 10 % les déchets ménagers d'ici à 2020, 15% d'ici à 2030
- réduire de 50 % les déchets admis en installation de stockage d'ici 2025 (autrement dit en centre d'enfouissement)
- porter à 65 % les tonnages orientés vers le recyclage ou la valorisation organique

De même, ces objectifs sont repris, de manière plus ambitieuse, par la directive de l'Union Européenne du 30 mai 2018 concernant la mise en décharge des déchets (d'ici à 2035, la quantité de déchets mise en décharge gérée par les collectivités locales doit être ramenée à 10 % maximum de la quantité totale de déchets produite).

Enfin, la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) s'appliquant aux déchets dits « ultimes » (non valorisables) va ne cesser d'augmenter. Fixée en 2020 à 25€ la tonne, en 2025 elle devrait atteindre 65€. Cette taxe doit être payée par tout exploitant dont l'activité est considérée comme polluante (c'est le cas des centres d'enfouissement) et est répercutée au coût du traitement des déchets payé par les usagers.

Cette modification globale dans la gestion des déchets est donc le fruit d'une fiscalité de plus en plus rude, mais aussi de contraintes réglementaires de plus en plus contraignante, dont le seul but est d'encourager la valorisation énergétique et la réduction des déchets.



### Incivilités

Malgré la mise à disposition sur le territoire de deux déchèteries, dont l'accès est gratuit, des dépôts sauvages voient le jour sur la plupart des P.A.V.

Fainéantise ? Action délibérée pour marquer un mécontentement quant au nouveau mode de collecte ?

De la bêtise : certainement ! Passons le volet répréhensible de ce geste qui peut, soulignons-le, coûter un dépôt de plainte et une amende. Outre le fait de porter atteinte à l'environnement, ce sont les employés communaux au final qui doivent ramasser ces ordures et les amener en déchèterie.

Bref : un geste classe et philanthropique à n'en point douter...

### Déchets... et des chiffres qui donnent le vertige :

- La Nouvelle Aquitaine produit 22 millions de tonne de déchets par an, soit l'équivalent du poids de six Tour Eiffel en une journée !
- En Dordogne, chaque habitant produit 675 Kg de déchets à l'année
- La durée de vie dans la nature des déchets : cannette en métal de 100 à 400 ans, plastique de 100 à 1000 ans, le verre de 4000 à 5000 ans...
- 2,6 millions d'euros : c'est le budget de fonctionnement de la CCIVS pour la collecte et le traitement des déchets.



### Quelques idées pour réduire le volume de déchets

- le compostage : des composteurs sont en vente auprès de la CCIVS (05 53 03 70 30)
- pensez à apposer un « STOP PUB » sur votre boîte à lettres
- utilisez une éponge lavable (en vente notamment à la Cagette)

## ENCOMBRANTS DÉCHETS VERTS

La commune a mis en place un ramassage des encombrants (1 fois par mois et en règle générale le dernier mercredi de chaque mois) sur inscription à l'avance en Mairie au 05.53.54.28.93 et vous devez posséder une carte déchèterie. Ce service est destiné en priorité aux personnes âgées et/ou à mobilité réduite et n'ayant pas de moyen de transport.

## BROYAGE POUR RÉCUPÉRATION DES COPEAUX

La commune propose aussi le broyage de déchets verts sous certaines conditions et en quantité réduite (les agents techniques ne peuvent pas être mobilisés sur cette tâche plusieurs jours)

### Conditions :

- Branches de 5 cm de diamètre maximum
- Longueur indifférente mais linéaire
- 1 seul endroit
- Accessible en tracteur
- Les copeaux seront laissés sur place
- Présence du propriétaire (car accès sur domaine privé) pour ½ journée maximum.
- Le chantier sera vu en amont pour faisabilité.
- Pas de broyage sur terrain agricole ou forestier.

## COLLECTE ET TARIFICATION LIÉE AU TRAITEMENT DES DÉCHETS

### RAPPEL : Définition de la redevance incitative

La redevance incitative est la contribution demandée à l'usager pour utiliser le service public des déchets. Cette redevance n'est pas un nouvel impôt, mais vient remplacer l'actuelle taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) impôt local uniquement basé sur la valeur locative du logement. La redevance incitative sera plus juste que la taxe actuelle puisque la facturation sera en lien avec la Production réelle de déchets des usagers. La redevance incitative harmonise les tarifs à l'échelle du département.

### AVEC LA REDEVANCE INCITATIVE

- Seules les ordures ménagères seront payantes (sacs noirs)
  - Tous les producteurs de déchets seront facturés : les foyers (propriétaires occupants, locataires, résidences principales et secondaires), entreprises, collectivités, associations
- La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) sera supprimée

### Que finance-t-elle?

La Redevance Incitative sert à financer l'ensemble du service de gestion des déchets : la collecte, les déchèteries, le traitement et le développement de nouvelles filières de recyclage.

### Comment est-elle calculée?

La Redevance Incitative se compose de 2 parties :

**D'une part fixe :** Elle correspond à un abonnement annuel au service (comme pour l'électricité ou l'eau...) + un forfait de base qui comprend le nombre de levées de bacs ou d'ouverture des bornes de dépôts.

**D'une part variable :** appliquée pour l'enlèvement des déchets en cas de dépassement du forfait.

**LES ÉTAPES DE LA MISE EN PLACE :** à l'échelle du département, elle se fait progressivement par zones

**ÉTAPE 1 : L'identification :** Chaque usager doit posséder **un compte usager** (compte sans lequel, dans le temps, vous n'aurez plus accès aux bornes). Pour créer ce compte, vous devez : Remplir un formulaire (disponible en mairie et/ou à télécharger sur le site de la mairie) et à renvoyer au Syndicat mixte Départemental - Gestion et traitement des déchets - La Rampinsolle - 24660 COULOUNIEIX-CHAMIERES ou par courriel [service.usagers@smd3.fr](mailto:service.usagers@smd3.fr). Vous pouvez également compléter un formulaire en ligne sur le site [www.smd3.fr](http://www.smd3.fr) rubrique « mon compte » Ou vous faire enregistrer en appelant le 09 71 00 84 24.

**ÉTAPE 2 : CARTE :** Après votre inscription, vous recevrez une Carte (1<sup>er</sup> semestre 2021). Progressivement les bornes de collecte des sacs NOIRS et seulement ceux-la seront équipés. Le conteneur sera accessible en passant sa carte devant un lecteur positionné sur la borne.

La première année sera une année pédagogique de transition.

A l'issue de la première année pédagogique, la grille tarifaire départementale sera adoptée, puis revue annuellement-tarif 2020 (Part fixe).

Composition	Abonnement	Forfait	Total
1 à 2 pers.	80 €	24 ouvertures / an 65 €	145 €
3 à 4 pers.	80 €	48 ouvertures / an 130 €	210 €
5 pers.	80 €	72 ouvertures / an 195 €	275 €

Part variable : Ouverture supplémentaire = 2.70 €



# Pôle Technique

## ENTRETIEN VOIRIE CCIVS

Pour l'année 2020 peu de travaux d'investissement ont été réalisés sur notre commune. De 2015 à 2020 la CCIVS fait apparaître un cumul de travaux pour un total de 215 405,89 € sur l'ensemble de notre voirie. Le coût linéaire total se tient dans la moyenne intercommunale. (voir com CCIVS).

Pour l'année 2020, la CCIVS a fait appel au « Point à temps automatique » de l'entreprise Colas pour réaliser l'entretien des voies communales. Le 18 novembre 2020, l'atelier (composé du matériel et son chauffeur de COLAS, le compacteur et deux agents de la CCIVS) a resuivi environ 5 km de voie pour 3.22 tonnes d'émulsion et 15 tonnes de gravillons.

Curage des fossés réalisé sur l'axe Moulin Marty jusqu'à Jaure, Secteur Comben Le Château - Route du Moulin d'Acquit.

Reprise pour mise en sécurité des OM semi-enterrées (secteur Pont Rouge).

Chantier de mise en sécurité devant l'école.

Concernant les bâtiments intercommunaux (école), des travaux sont prévus dans le logement attenant pour créer un espace pour la nouvelle classe ouverte depuis septembre, ce qui prouve le dynamisme des communes du RPI Manzac/Grignols/Jaure.



## INVESTISSEMENT VOIRIE

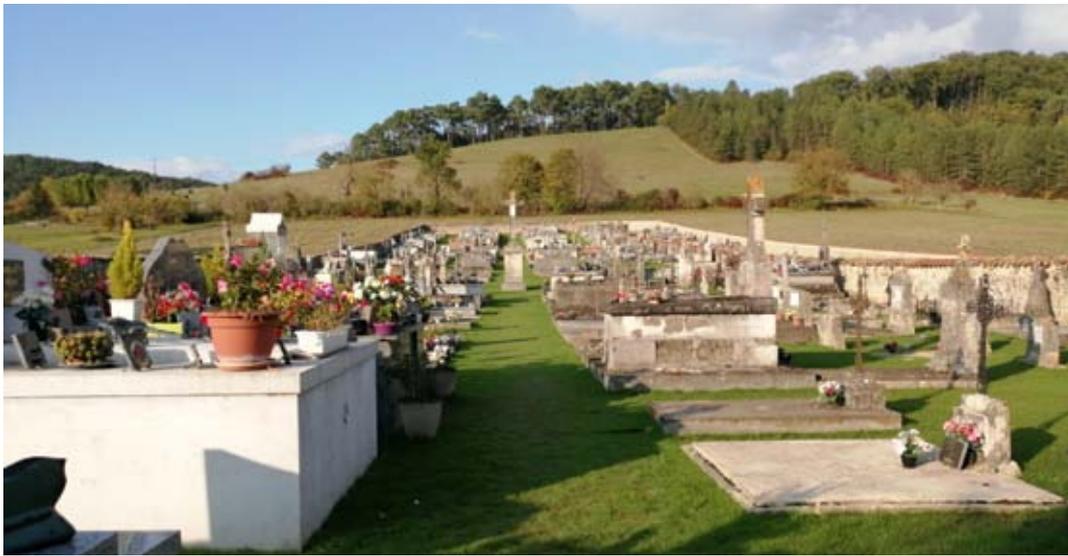


### INVESTISSEMENT VOIRIE

Travaux réalisés (marché COLAS)

COMMUNES	2020	Cumul Mandat de 2015 à 2020	Cumul Mandat de 2015 à 2020 (avec Intermunicipales 2018)	€/mi
BEAURONNE	11 528,62	117 748,38	117 748,38	4,46
CHANTERAC	26 441,86	182 198,65	182 198,65	4,84
DOUZILLAC	26 376,92	172 972,53	172 972,53	5,39
GRIGNOLS	2 512,15	215 405,89	215 405,89	6,23
JAURE	-	52 115,87	52 115,87	3,31
LEGUILLAC	10 878,97	255 905,81	255 905,81	6,60
MONTREM	39 954,00	338 632,00	338 632,00	8,19
NEUVIC	25 508,11	583 700,38	583 700,38	9,48
ST ASTIER	124 649,30	921 278,55	921 278,55	10,75
ST AQUILIN	466,55	220 972,42	220 972,42	5,70
ST GERMAIN	-	161 616,25	161 616,25	6,18
ST JEAN ATAUX	6 903,56	39 742,06	39 742,06	3,60
ST LEON	30 947,81	324 144,14	324 144,14	10,26
ST SEVERIN	-	60 503,56	60 503,56	7,78
SOURZAC	7 891,86	257 335,29	257 335,29	4,59
VALLEREUIL	5 210,53	170 504,27	170 504,27	7,23
CCIVS	157 382,55	219 086,26	219 086,26	-
TOTAL :	476 652,79	4 232 158,81	4 232 158,81	moy : 6,54





## Cimetière *étape par étape*



### TRAVAUX

Nous avons entrepris plusieurs chantiers pour cette année 2020 malgré cette année difficile.

La réfection de la toiture de l'ancien gîte à Bruc.

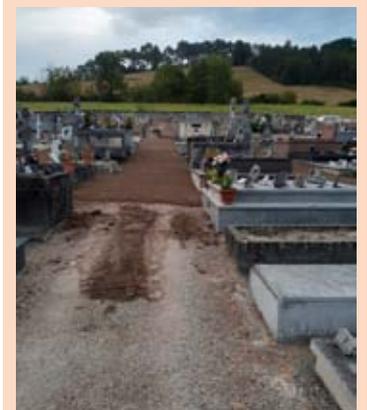
La réfection de la toiture du presbytère qui devait débuter en septembre, mais en raison des difficultés de l'année 2020, ce chantier devrait commencer en début d'année 2021.

Rénovation de la toiture du bâtiment du cimetière, réalisé en régie par nos agents pour un montant total de 7843 €, temps des agents compris afin de récupérer le FCTVA (fond de compensation de la TVA).

L'enherbement du cimetière qui a été décidé après le passage des « Zéro-pesticides » (engagement du Département). Après avoir constaté qu'un bel enherbement ne pouvait être réalisé sans faire un minimum de travaux, la commission technique s'est rapprochée de l'Association de réinsertion « Ricochet » de Neuvic sur l'Isle pour l'appui de main d'œuvres et le semis. Nous remercions les employés municipaux et les emplois jeunes de Grignols, les agents de RICOCHET et l'entreprise MAZE de St Léon sur l'Isle pour la fourniture de la terre végétale afin de réussir cet enherbement.

Dans le cadre des emplois jeunes de Grignols, nous avons pendant cet été réalisé quelques travaux au Stade de foot, peintures de la main courante, des poteaux et de l'avant toit. Merci à eux pour leur assiduité, et à Jérôme pour l'encadrement. Remise en état avec l'aide des agents de St Léon, du chemin du Soutenac pour l'accès à une habitation sur les hauteurs du bourg, avec reprise du pluvial et réseau d'assainissement.

Dans le cadre de l'aménagement de la trame verte de Bruc à Grignols en passant par les Ponts Rouges, un projet de continuité Bruc-Grignols sera étudié en commission, projet qui pourrait avoir un coût de 25000 € pour achat de matériel et aménagement de la fontaine et un coût supplémentaire à envisager pour un parking camping-cars et boulodrome.



# Restauration vitraux de l'Église de Bruc à Grignols

PAR FARHAT MAHMOUDI, ARTISTE VERRIER

Les vitraux de l'Église de Bruc en avaient bien besoin, si nous voulons préserver notre patrimoine... C'est pour cela que la municipalité a fait appel à un maître verrier pour les restaurer. Le travail effectué pour un coût de 3880 €, est magnifique. Nous vous invitons à voir le résultat...

## Témoignage de Farhat Mahmoudi

« C'est un réel plaisir d'avoir travaillé à nouveau pour la restauration des vitraux de l'église de Grignols.

Que de chemin parcouru depuis ma première participation en temps que vitrailliste, que de travaux réalisés, de différents corps de métier, tout un ensemble de pièces de puzzle qui se sont mis en place à travers toutes ces années pour donner à voir une belle église, bien restaurée, bien entretenue : l'église Bruc de Grignols ! »

## RESTAURATION DES VITRAUX DE L'ÉGLISE

### Quelques explications :

Démontage des 2 panneaux

Découpe des gabarits

Peinture à la grisaille

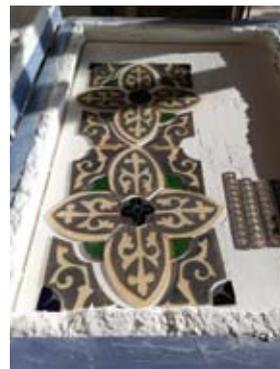
Phase de masticage recto-verso du panneau central de la baie Nord déjà posé

Sciure de bois pour enlever le surplus de mastic

Les profilés de plomb ont été remplacés par des profilés neufs

Cuisson au four des pièces de verre peintes

Début du montage avec des profilés de plomb neufs



# Budget 2020

## LE BUDGET DE LA COMMUNE

Avant d'évoquer 2020, un petit rappel des dépenses et investissements réalisés en 2019 :

### LES DÉPENSES 2019

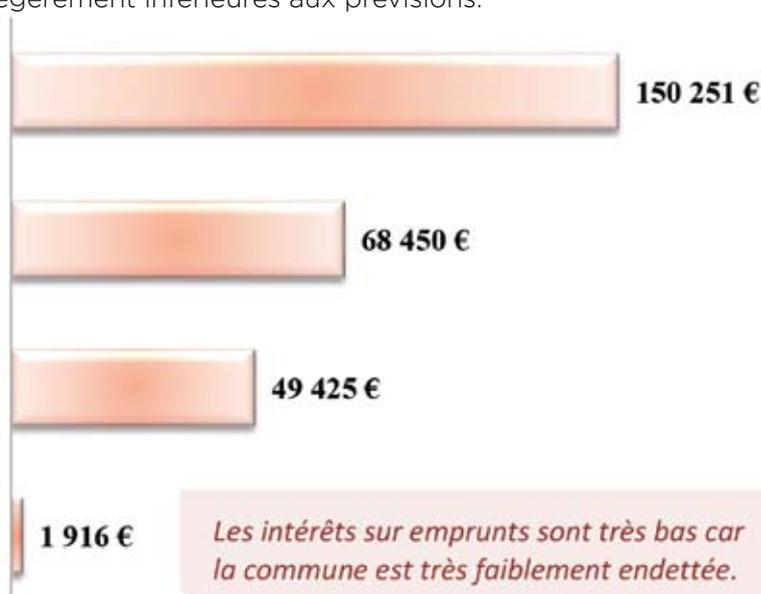
Les dépenses de fonctionnement 2019 ont été légèrement inférieures aux prévisions.

**Les charges de personnel et assimilées :**  
(salaires et charges sociales)

**Les charges à caractère général :**  
(achat de biens et services, eau, électricité, alimentation, entretien du matériel, assurances,...)

**Les autres charges de gestion courante :**  
(indemnités des élus, service d'incendie, organosmes de regroupement, subventions aux associations)

**Les intérêts des emprunts :**



A noter les atténuations de produits (définition page suivante) :

-> Attributions de compensation : 177 592 €

-> FNGIR (Fonds National de Garantie des Ressources) : 25 788 €



**Par rapport aux prévisions de dépenses, la commune a économisé 60 102 € sur le fonctionnement.**

Pour l'exercice 2019, la capacité d'autofinancement de la commune s'élève à 103 244 € (= Recettes réelles - dépenses réelles de fonctionnement), contre 172 809 € l'an passé.

**Soit une capacité d'autofinancement d'environ 18% \***

### LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS EN 2019

- City Stade : 71 885 €, dont subventions 26 826 €
- Toiture de la chapelle : 19 767 €, dont subventions 7 226 €

**\* N.B. : la capacité d'autofinancement (CAF) représente un surplus potentiel de trésorerie. CAF France 2019 = 15%**



## I/ LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2020

### I.A Les prévisions de dépenses :

Elles sont regroupées en six grands chapitres pour un total de 804 602 €.

#### 1. Les charges à caractère général (103 300 €)

Elles regroupent toutes les prévisions d'achats et de biens et services de la commune réparties comme suit :

##### Entretien des bâtiments municipaux :

(y compris achat de matériel pour travaux réalisés en régie : ex. bâtiment Mairie)

##### Eau, électricité, carburant :

(éclairage public, chauffage bâtiments communaux,...)

##### Entretien du matériel et autres biens :

(yc voiries et terrains)

##### Locations mobilières :

(mini-pelle, photocopieur,...)

##### Fêtes et cérémonies

(feux d'artifice, repas des anciens,...)

##### Autres :

(charges diverses)

##### Taxes :

(foncières,...)

##### Assurances :

##### Affranchissement, Télécommunications

##### Honoraire, frais d'actes, annonces et insertions

##### Entretien véhicules et matériel Roulant



#### 2. Les charges de personnel (179 600 €)



- Salaires du personnel titulaire : 70 000 €
- Salaires du personnel non titulaire : 50 000 €
- Charges sociales : 59 600 €



### 3. Les attributions de compensation de fonctionnement et d'investissement (177 592 € /an)

Il s'agit du dispositif de reversement des communes au profit de la communauté de communes pour compenser le coût des transferts de compétences (école, voirie et service incendie).

Pour Grignols, cela revient à verser à la CCIVS près de 264 € par habitant (sur la base de 672 habitants - données INSEE 2020 sur l'année 2017).

### 4. Le reversement au FNGIR (25 788 € /an)

Suite à la suppression de la Taxe Professionnelle et à la nouvelle redistribution du « panier de recettes », l'État demande aux communes de reverser une partie de leurs ressources au Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources permettant de compenser les pertes de recettes liées à cette suppression.

### 5. Les autres charges de gestion courantes et intérêts d'emprunts (55 010 €)

Elles sont réparties comme suit :

- Participation aux syndicats intercommunaux : 10 700 €
- Subventions versées aux associations : 8 000 €
- Intérêts des emprunts : 1 500 €
- Indemnités élus : 33 810 €, dont 5 810 € cotisations sociales
- Cotisation formation : 1000 €

### 6. Le virement à la section d'investissement (263 313 €)

Ce montant représente le solde prévisible entre les recettes et les dépenses de fonctionnement + l'excédent reporté de 2019. Il est destiné à alimenter le budget d'investissement.

## I.B Les prévisions de recettes :

Elles sont également regroupées en grands chapitres pour un total de 804 602 € : le budget est ainsi équilibré.

#### 1. Les impôts et taxes :

Produit des taxes communales (habitation, foncière sur le bâti et foncière sur le non bâti) + Droit de mutation + Taxe sur les pylônes électriques

#### 2. Dotations et participations :

Diverses dotations et attributions reçues de l'État

#### 3. Les produits des services :

Subvention de la Poste pour le maintien de l'agence postale,

#### 4. Les autres produits de gestion courante :

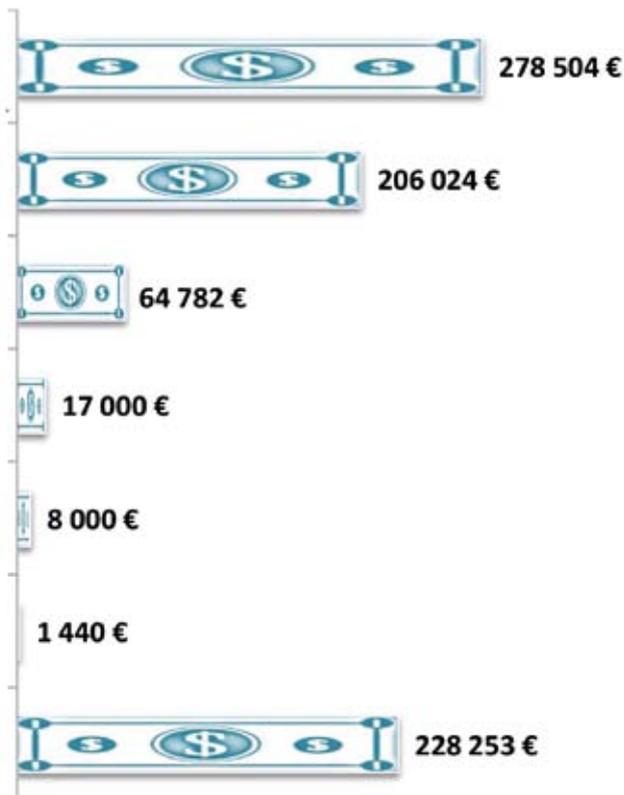
Revenus des immeubles (loyers encaissés par la commune)

#### 5. Autres :

Travaux effectués en régie = somme prévue en dépense mai

#### 6. Autres produits exceptionnels divers :

#### 7. Résultat reporté de l'année précédente :



# Budget 2020

## II/ LE BUDGET D'INVESTISSEMENT 2020

Il est organisé en 2 grands chapitres :

### II.A Le remboursement des emprunts et dettes (14 000 € )

- Établissements de crédit : 13 000 €
- Remboursement des cautions : 1 000 €



### II.B Les opérations d'équipement

#### Les principaux projets de la municipalité prévus pour l'année 2020 :

##### Futurs ateliers municipaux :

##### Salle polyvalente :

**Aménagement Bruc :** futurs cheminement le long du Vern, terrain de pétanque, aire de camping-car

**Lotissement Pont Rouge :** Étude préalable

**Presbytère :** toiture

**Mobilier, matériel :** tractopelle, matériel de travail pour les employés municipaux

**Église :** toiture

**Containers semi-enterrés :** achat terrain + aménagements

**Gîte de Bruc :** travaux toiture

**Maison Brugeaud :** aménagement

**City Stade :** aménagements complémentaires dont tables pique-nique et de ping-pong

**Bibliothèque :** Constitution d'une réserve

**Salle des fêtes :** Accessibilité

**Mairie :** peintures, ...



## GAZETTE GRIGNOLAISE 2020

L'année 2020 a démarré normalement, tranquillement et sereinement.

Mais la crise sanitaire s'est installée et les élèves ont vécu une situation scolaire inédite : « L'école à la maison ». Ils s'en sont très bien sortis ! Les familles ont tout mis en œuvre pour que cette expérience nouvelle se déroule le mieux possible. Félicitation à toutes et tous !

Malheureusement, tous les projets de fin d'année n'ont pas pu se réaliser (classe de découverte, festival de la vallée, cycle piscine, fête de fin d'année du RPI, ...) Ce n'est que partie remise lorsque la situation sanitaire le permettra.

La réouverture des écoles en mai a pu avoir lieu dans de bonnes conditions grâce à l'intervention énergique et efficace des agents communaux pour l'aménagement spécifique et particulier de l'école.

Cependant la fin de l'année scolaire a été marquée par un évènement important... notre RPI Grignols-Manzac-Jaure a bénéficié d'une ouverture de classe. Les effectifs importants de ces dernières années ont alerté l'inspection académique. Cette décision d'ouverture de classe a été décidée afin de permettre aux élèves de vivre leur scolarité dans les meilleures conditions possibles. Après discussion entre le Directeur Académique des Services départementaux de l'Éducation Nationale et les maires des communes de Grignols et de Manzac, il a été décidé que l'école de Grignols accueillerait cette nouvelle classe. Ensuite l'équipe pédagogique a réfléchi à une nouvelle répartition des élèves. L'école de Manzac accueille les PS avec une partie de MS et les CM1/CM2. L'école de Grignols accueille l'autre partie des MS avec les GS, les CP avec une partie des CE1 et l'autre partie des CE1 avec les CE2.



Depuis la rentrée, nous collaborons avec une nouvelle directrice à l'école de Manzac, Mme Virginie LAMARQUE et nous avons accueilli notre nouvelle collègue, Mme Charlotte MARIAU, en charge de la classe de MS/GS à Grignols.

Cette nouvelle équipe pédagogique grignolaise a la chance de travailler au sein d'une « team » de choc (le personnel de l'école, les agents communaux, les mairies, la CCI, l'association « Les Amis du RPI », l'amicale laïque, ...)

L'ouverture de classe a nécessité un réaménagement des locaux de l'école. L'ensemble de l'équipe a été très efficace. Nicolas Robert a fabriqué de nombreux meubles de rangement afin d'améliorer le quotidien des classes. Il a des doigts en or ! Les élèves de MS/GS et leur maîtresse le remercient encore !

Ce début d'année scolaire 2020 est encore dépendant d'un protocole sanitaire pour la santé de tous. Celui-ci évolue et nous nous y adaptons. Cette fin d'année est aussi marquée par des évènements gravissimes qui ont touché directement l'École. Les élèves les plus grands ont participé à l'hommage pour Samuel Paty de manière adaptée à leur âge (réalisation collective de la colombe de la paix). C'est dans ce climat si particulier que vos enfants et nos élèves grandissent. Leur libre expression, leur écoute, leur réflexion ... les rendront forts pour leur avenir !

### Charlotte MARIAU :

« Je suis enseignante depuis plusieurs années. Je suis ravie d'avoir obtenu ce poste fixe en maternelle dans cette école où la bonne humeur règne au quotidien ! »



# Emplois *Été*

Pour la 2<sup>e</sup> année consécutive nous avons renouvelé l'embauche de jeunes de la commune durant la période d'été. Ces étudiants âgés de 18 à 25 ans ont été affectés au service technique, en juillet et/ou août, encadrés par nos agents. Chloé Palomino, Eliot Croze, Dorian Plazanet et Enzo Sarotte ont participé à différents travaux d'entretien de la commune en particulier l'entretien du cimetière et du stade, nous les en remercions très vivement.



## Associations *Perspectives 2021*

### AMICALE LAÏQUE

En cette année très étrange, les activités de l'Amicale Laïque ont été perturbées mais nous apprenons à faire les choses différemment et nous espérons, avec la promesse d'un vaccin en 2021, que l'année prochaine nous aurons un programme complet.



#### Avant Covid

Le début de l'année 2020 a vu nos activités démarrer en force avec deux Lotos très populaires, organisés par Jean Claude Fauret, Yolande Fourgeaud, Jean Luc Rousseau et leur équipe, qui ont attiré beaucoup de monde. Comme d'habitude, il y avait de magnifiques prix, de nombreuses crêpes et une variété de bourriches et de lotos.

Fin février, l'après-midi de la culture occitane a connu un grand succès avec des danses et de la musique dirigées par les Croquants de Talleyrand, ce qui montre l'intérêt local pour cet aspect de notre patrimoine.

Les cours de langues, en anglais et en français, ont repris après la pause saisonnière, et Chatterbox

a tenu ses réunions mensuelles pour améliorer notre maîtrise des langues.

Les promenades du lundi, dirigées par Nicole Becu, ont profité du beau temps pour explorer tous les coins de Grignols, et la gym, dirigée par Laurence, nous a aidé à garder la forme, et à nous amuser. Nous avons un programme d'activités pour 2020, mais ensuite le coronavirus est arrivé.

#### Toujours optimiste

Les activités ont repris en septembre, avec la gymnastique le mercredi, cinq groupes d'étudiants en langues et, bien sûr, les promenades du lundi.

En octobre, nous avons organisé une visite de plusieurs sites d'activité du Maquis, avec Patrice Rolli, historien et anthropologue.

Plus de 25 personnes, principalement des Français et des Britanniques, ont été fascinées par les explications de Patrice sur le vol du train à Neuvic et la vie quotidienne des maquisards, avec son approche anthropologique. Il a été assisté par Daniel Jaz qui a traduit les explications en anglais. Nous organiserons d'autres visites de ce type en 2021, en explorant l'histoire locale.

Nos cours de langues ont commencé sur un mode classique, avec de nouveaux professeurs de français, Helene Waisman, Colette Dekens, Corinne Sarfati, ainsi que l'équipe déjà établie de

Christine Mitchell, Beatrice Lafon et Sue Hutchings... Nous sommes revenus aux cours en utilisant Google Meet quand le deuxième confinement nous a obligés à arrêter d'utiliser la salle des fêtes. C'était un bon moyen d'actualiser nos connaissances en matière de technologie !

Comme Octobre Rose a été réduit cette année à Grignols, l'Amicale Laïque a décidé de faire un don.

#### Mais l'année prochaine...

Nous espérons reprendre nos cours de langue, de gymnastique et la marche ainsi que nos activités culturelles, notamment:

- la célébration de la culture occitane
- une conférence sur l'Égypte
- le troc et marché aux plantes
- VignArts
- et d'autres activités.

Bien sûr, tout cela dépend de la défaite de Covid.

La Présidente et le Conseil d'administration vous souhaitent de très bonnes fêtes de fin d'année et espèrent que 2021 sera moins préoccupante et plus sûre que 2020.





## BEHOURD

### SANCTIS DRACONIS PATROCORIA

Oyez, gentes dames et nobles sires. Apprenez ci-après moult nouvelles de la troupe de combattants, portant fièrement les armes du doux pays de Grignols.

Cette année, marquée par les affres d'une peste venue d'Asie, n'a hélas, pas permis la tenue des joutes et tournois sous nos contrées. Vos fiers combattants n'ont pu arborer les armes de Grignols que lors du premier et seul tournoi de l'année en terre bretonne.

Mais n'ayez crainte, nos guerriers d'acier poursuivent leurs entraînements afin de croiser le fer dès l'année prochaine. Si vous souhaitez y prendre part, votre équipe recrute. Vous pouvez contacter Sire Guillaume au 06.52.75.49.93.

Par ailleurs, afin de préparer l'avenir, nous avons mis en place une équipe de Soft-sword. Dès lors que l'aménagement de la salle sera achevé, nous pourrons y accueillir les plus jeunes afin de prendre part à des « combats », équipés de protections et d'armes en mousse. Cette discipline est ouverte à tous.

Que la nouvelle année vous apporte santé, prospérité et moultes joies.

Sanctis Draconis Pétrrocoria



## EOLIA EVENTS

2020 est une année oh combien austère pour Eolia Events comme pour le reste du monde.

Nos activités basées sur les échanges, le monde de l'art et la convivialité ont évidemment été fortement impactées.

En 2020 Eolia Events s'est battue pour conserver des partenariats avec des associations locales (les amis du RPI, Périgeux, Le tricycle enchanté, L'abeille Périgordine et Sanctis Draconis Pétrrocoria) ainsi qu'une petite activité en dehors des périodes de confinement.

Mais ce n'est pas tout, Eolia Events a organisé un mini week-end à Blois, fêté de nombreux anniversaires, organisé quelques animations de maquillage et DIY, une grande fête de l'été sur le thème « Mangas et Mondes merveilleux », participé à un Cluedo, profité des passages de la comète, et des étoiles filantes et organisé une initiation au golf, le tout évidemment en respectant les règles sanitaires en vigueur. Nous avons changé de trésorier, nous nous sommes dotés d'une belle boîte à lettres et changé d'adresse.

L'année n'est pas terminée et en préparation, un trio de princesses de contes de fée, un trio de choc Père Noël, mère Noël et photographe.

Derrière ces activités, il y a des amis de coeur qui s'impliquent, donnent de leur temps, des idées, des talents, de la passion. Merci à tous et toutes !

Merci aussi à la mairie et ses cantonniers qui nous apportent leur aide avec bonne humeur lors des manifestations.

EOLIA EVENTS

Lieu dit BRUC - Stade de foot  
101 route de BRUC - 24110 GRIGNOLS

Présidente : Murielle XART

Trésorier : Yann FORESTIER

Contact : 09 51 65 79 90





## FOOT EGV

### L'ENTENTE GRIGNOLS VILLAMBLARD

Comme toutes les associations et les activités économiques, l'EGV a connu un coup d'arrêt avec le confinement. La totalité des activités de l'association a dû être stoppée. Les enfants et les adultes n'ont pas pu terminer la saison que ce soit au niveau compétition (les matchs, la partie loisir pour les enfants ou les vétérans), la formation pour les éducateurs, le PEF programme éducatif.

Mais nous sommes repartis dès le début de septembre avec un beau tournoi U 13 sur le stade de Camille MIRABEL à Grignols. (voir Photo)

Premier tournoi à 8 organisé par l'EGV à Grignols, avec bien entendu les mesures barrières nécessaires à l'organisation d'une telle manifestation.

On recommence une année qui sera comme pour toutes les activités tronquées par le COVID, mais l'ensemble du club reste motivé.

Des équipes Seniors A et B qui ont entamé une saison avec un très beau parcours avant l'arrêt de novembre

L'ensemble des seniors sont gérés par Cédric FAVEREAU (déjà Coach en 2017-2018).



#### Les jeunes :

U 19 en entente avec Neuvic et Mussidan, ils sont pour le moment premiers,

U 15 toujours la même entente, ils sont également premiers avant l'arrêt,

U 14 en régionale 1 (voir photo) en entente avec Neuvic, c'est l'équipe qui porte le plus haut les couleurs de l'EGV,

U 13 deux équipes en entente avec Neuvic,

U 11 une équipe, même si on est également en entente avec Neuvic,

Pour les plus petits en garçons, on s'est également rapproché de Neuvic pour le U9 et U7 car on observe comme dans tous les sports et tous les clubs une baisse de nombre de licenciés (COVID Oblige). Le rapprochement avec Neuvic nous permet d'avoir des catégories plus étoffées, pour un plus grand plaisir des enfants.

Reste les filles en U13 qui vont démarrer un championnat dès que nous serons autorisés à organiser des matchs. Bien sûr, la non programmation des festivités l'été dernier a des conséquences importantes sur le budget et le fonctionnement de l'association, comme beaucoup d'autres malheureusement. L'ensemble du comité directeur ne veut pas que les conséquences soient directement à la charge des licenciés. Aussi le prix des licences n'évoluera pas pour la saison prochaine. L'EGV est un des clubs de Dordogne où la cotisation-licence est la moins élevée.

#### Rappel sur l'EGV ENTENTE GRIGNOLS VILLAMBLARD :

Un accueil de qualité : Label formation de qualité attribué par la FFF :

Label École de foot et École de foot Féminine obtenu en 2018 à renouveler en 2022

180 licenciés.

Des éducateurs, arbitres et dirigeants formés,

Des installations, Merci à la municipalité de Grignols pour l'entretien du stade, la mise en place des pare-balls.

#### Des encadrants :

Julien BERNON, Sébastien PICHON, Stéphanie FOURLOUBEY, Rémi GRIMALDI Julien BERNON, Michel ROBIN, Éric SARLANDIE, Manu CORNUT, Vincent KERGOAT, Charly FIMBAULT, Cyril PIALA, Cédric FAVEREAU, Arminda RODRIGUES, Vincent PLAZANET, Christelle BIBIE, Arnaud DARCOS, Damien FILLOUX en jeunes Cédric FAVEREAU, Nathan TALES, Patrick FIGUERAS, Loïc RABES en séniors.

Le club compte dans son effectif un arbitre officiel : Ludovic CUBERTAFON

**IMPORTANT : Si votre enfant (garçons ou filles) souhaite pratiquer le football, n'hésitez pas à contacter l'EGV au 06-80-17-35-77, nous acceptons tous les enfants quel que soit leur niveau.**

N'hésitez pas à nous contacter.

Venez encourager nos équipes sur le stade Camille Mirabel à BRUC et André Dignac à VILLAMBLARD.





## LES AMIS DU RPI

Bonjour à toutes et à tous  
Malgré ces temps compliqués et anxiogènes Les Amis du RPI sont toujours aussi présents et actifs dans la vie de nos écoles et de nos villages.

Comme pour tout le monde, 2020 a été une année exceptionnelle qui ne nous a pas permis de réaliser tous nos projets. Malgré tout, notre équipe a mené quelques actions très enrichissantes :

Récit de contes pour la Chandeleur à la salle des fêtes de Grignols, avec EmiAl conteur et tourneur d'orgue de Manzac, suivi d'un goûter crêpes !

Nous étions présents dans la galerie de Auchan Marsac pour une animation barbe à papa en février.

Pour les plantations de Printemps, cette année encore, notre partenaire depuis des années, AST VERT Saint Astier, nous a offert de quoi assurer les plantations... la veille du confinement. Une vente de nos petits plants a malgré tout pu être organisée devant l'école de Grignols ainsi qu'à la cagette de Grignols devant la mairie. Un joli succès finalement !  
MERCI à toutes les personnes qui sont venues nous soutenir en enrichissant leur jardin de nos petits plants.



Les Amis du RPI ont également organisé, en partenariat avec la Mairie de Grignols, La Fabrique et Ciné Passion, une projection cinéma en plein air à Bruc sur le terrain de Foot le 28 juin. Le film proposé : Les Animaux Fantastiques (du monde de Harry Potter) a remporté le premier record de participation de Dordogne post confinement !

En septembre, l'association a participé à l'opération Manzac se met au Vert : balades, expositions, compostage, troc de plantes,...

A la rentrée 2020, les Amis du RPI étaient présents avec l'Amicale laïque de Grignols (stand commun) pour accueillir le Festival de la Vallée 2020 organisé par le CRAC Le bal des possibles.



Et comme chaque année, pour les gourmands de chocolat, Les Amis Du RPI ont organisé une opération « chocolats de Noël » avec les chocolats Alex Olivier bio équitables.

Enfin, si le contexte sanitaire le permet, en partenariat avec les mairies de Grignols, Manzac et Jaure ainsi que l'agence culturelle départementale, nous offrirons aux enfants des 2 écoles du RPI un spectacle pour Noël : L'histoire vraie du Petit Chaperon rouge avec la troupe Bois et Charbon, le 18 décembre.

Les Amis du RPI, toujours présents et motivés, préparent 2021 avec encore de nombreuses idées et actions, dans le but d'offrir des moments de bonheur aux enfants tout en récoltant des fonds qui serviront au soutien des actions menées par les équipes pédagogiques des écoles de Manzac-sur-Vern et Grignols.

Merci à toutes et à tous pour votre soutien au fil du temps, prenez soin de vous et à bientôt !

**LINE DANCE ATTITUDE 24**  
**COURS DE DANSES EN LIGNE**  
**Tous les Mercredis de 19h15 à 21h30**

Reprise des cours le 16 Septembre 2020  
Sous réserve d'autorisation municipale

Salle des Fêtes de Grignols - Le Bourg 24110  
Enfants à partir de 10 ans  
Tous niveaux  
Cours d'essai Gratuit

Contact: [linedanceattitude24@live.fr](mailto:linedanceattitude24@live.fr)  
tél - 0779803035 (HR)  
<https://linedanceattitude24.wixsite.com/linedanceattitude24>

le plaisir de la danse en toute simplicité



## MÉMOIRE DU COMITÉ DE GRIGNOLS 2020

### Annulation de nos festivals, mais progrès des restaurations de la Maison Talleyrand Périgord

Cette année Covid, a sinistré nos actions culturelles. Annulation des concerts « *Swing sur le chantier* » et du « *14<sup>ème</sup> Festival HisTouArts* ». Cependant, Mémoire du Comité de Grignols a, dans les périodes de déconfinement, essayé de faire vivre nos animations culturelles. Grâce à certains de nos partenaires et amis. Cela a été possible par deux fois :

#### 1 - Le 26 Juin « Scène Ouverte » de nos amis de « Grignols Musique », à la Maison Talleyrand Périgord.

Le plein air du « Théâtre Nature » et le respect des conditions sanitaires, ont permis, à nos deux associations, avec le soutien de la Municipalité de Grignols, d'organiser cette soirée.

Merci à Vincent, Pierre, Nicolas et les autres fous de musique d'avoir réussi cette première animation. La participation des musiciens, swinguante et éclectique, a rendu heureux un public chaleureux. Notons parmi ces groupes de « Bœuf Men » la Bigue Bande de Potes (encore une association de Grignols) qui n'a pas boudé son plaisir.



#### 2 - Le 9 Octobre « Tarzan Boy », à la Fabrique de St. Astier.

Cette soirée théâtre, avait pour objectif de garder nos liens culturels avec les spectateurs de nos Festivals et de présenter IDEALS Théâtre, la troupe qui va mettre en scène notre spectacle vivant 2021 « La Guerre des Dames de France », écrite par Yvonne Bonnamy sera jouée en français et anglais, les langues originels des personnages. Cette aventure historique à laquelle a participé Jean de Grignaux (bâtitteur des parties Renaissance du château de Grignols), est déjà programmée, au « Théâtre Nature » de la Maison Talleyrand Périgord, les VSD 2, 3 et 4 Juillet 2021. Un grand merci à la Municipalité de St. Astier, de nous avoir ouvert les portes de la Fabrique ce 9 Octobre. Le travail des comédiens de IDEALS Théâtre, a été applaudi par un public limité pour des raisons de Covid, mais chaleureux.

Et, pendant ce temps là, malgré le Covid, les travaux de restauration de la Maison Talleyrand Périgord, continuaient de plus belle.

Le confinement nous a privés, pendant toute l'année, des dynamiques équipes de bénévoles du CDN. Mais, grâce, à une poignée de bénévoles de notre association (José, Marie-Hélène, Fatna...) de nouveaux partenariats avec des associations dynamiques (Le Chemin, IPP, Demain Faisant), des artisans talentueux (Christopher Kine, Christian Gesland, Ferhat Mahmoudi), les élèves forgerons du CFA/BTP et leur professeur Philippe Bachmair, les participants à notre « Atelier pose de pisé », les stagiaires de la formation IPP/Chambre des métier/Chaux de St. Astier, et l'aide de la Municipalité de Grignols... Les travaux de la Maison Talleyrand Périgord, ont fait un bon spectaculaire. Quelques photos sont plus parlantes qu'un long discours :



\* Plusieurs chefs d'œuvre de ferronneries des élèves du CFA/BTP 24.



\* La porte d'entrée rue, réalisée par Christopher, ferronneries Lou du CFA, vitrage Ferhat (restaurateur des vitraux de l'église de Bruc.



\* Le mur de clôture de la voie 205, chaque fois plus haut et plus beau.



\* Sol en pisé et seuil de cheminée en carreaux de terre cuite terminés.



\* Vitrail au blason Talleyrand Périgord.  
\* Fenêtre Renaissance restaurée.

Enduits lissés 17<sup>ème</sup>, réalisés par les participants aux stages IPP/Chambre des métiers/Chaux de St. Astier.



**Passez nous voir quand vous voulez,  
nous y sommes souvent.**  
grignols-patrimoine.com



# Subventions octroyées *Aux associations en 2020*

## ASSOCIATIONS GRIGNOLAISES

Nom de l'association	Président (ou co Présidents)	Somme votée en conseil municipal et attribuée
Amicale Laïque	SENRENS Mireille	300,00 €
Les Amis du RPI	XART Murielle	300,00 € + 120,00 € (pour le cinéma plein air) + 200,00 € pour le spectacle de Noël
Foot EGV	GROS Gaël	800,00 €
Mémoire du Comté de Grignols	DOCHE Jean-Pierre GRASSIAN Antoine	800,00 € (pour la Maison du Patrimoine Talleyrand Périgord)
Grignol's Musics	DAULON Vincent	2 000,00 € prévus pour la maison de la musique (Maison Brugeaud) mais projet non abouti donc non versés
La Bigue Bande de Potes	DUPUY Alain	300,00 €
Coopérative Scolaire		525,00 €
<b>Soit.....</b>		<b>3345,00 € pour les associations de Grignols</b>

## AUTRES ASSOCIATIONS

Nom de l'Association	Somme votée en conseil municipal et attribuée
A.D.E.P.A.P.E. (Pupille de l'État)	50,00 €
Des boules au nez	50,00 €
Secours Populaire Français	50,00 €
Tribu Cancer 24	100,00 €
La Ligue contre le cancer	50,00 €
A.F.S.E.P. (Sclérose en plaques)	50,00 €
Alcool Assistance Dordogne	50,00 €
Prévention Routière	70,00 €
AFS (Vivre sans frontière)	50,00 €
Resto du cœur	50,00 €
Secours catholique	50,00 €
St Astier triathlon	100,00 €
Communes sinistrées des Alpes Maritimes	682 € (1€ par habitant)

Par ailleurs, la Municipalité met à disposition des associations de Grignols, la salle des fêtes à titre gracieux. Les associations de Grignols ont aussi la possibilité de se rapprocher de Cathy, à l'Agence Postale, les mercredis et vendredis de 14h à 17h pour effectuer les photocopies. La municipalité offre la gratuité de 250 copies par an, au-delà elles sont facturées à 15 centimes la copie. Toutefois les associations doivent apporter le papier...

## La *cagette.net*

### POUR FAVORISER LES COMMERCES ET LES PRODUCTEURS DE PROXIMITÉ

Depuis le mois de mars de l'année 2020, un réseau de vente directe via le site *cagette.net* a été mis en place sur la commune.

Le principe est simple : vous commandez vos produits sur internet\*, puis le vendredi vous venez les récupérer et payer les commerçants et producteurs locaux.

La distribution a lieu chaque vendredi sous la halle de la mairie de 17h30 à 18h30. Gratuit, l'intégralité de l'argent est reversé aux commerçants / producteurs. Il n'y a aucune commission pour le site.

Plusieurs commerçants et producteurs grignolais ont rejoint la *cagette.net* : la ferme Bonnamy, les jardins de Martel, brasserie la plume et l'épi, la maison Bérano, Lylima (couturière), au rayon de miel, le domaine de Chaulnes, le fournil de Grignols, le relais du château et l'auberge du Vern. D'autres producteurs de villages voisins sont inscrits dans le dispositif, vous trouverez sans aucun doute les produits qui vous plaisent !

Choisir la *cagette.net*, c'est favoriser les circuits courts et aider nos commerçants et producteurs de notre territoire.

*Grignols*



*dans mon panier*

\* Pour les moins à l'aise avec internet, vous pouvez vous rapprocher de Cathy à l'Agence Postale pour passer commande, elle se fera un plaisir de vous aider...



# Adressage

Un point sur la campagne d'adressage de la commune :

Retardés et perturbés par la situation sanitaire, le confinement et les élections municipales, les travaux de la commission s'acheminent vers leur aboutissement pour la phase administrative :

Les services de la Préfecture ont validé les dénominations de nos quelque 83 voies, rues routes, ruelles, chemins, places et impasses différentes desservant au moins une habitation. Pas moins de 391 points d'adressage ont été déterminés avec l'aide d'employées municipales et de la factrice chargée de la distribution

du courrier. Les panneaux de rues et les numéros d'habitation sont commandés. Ils seront réalisés en fonte d'aluminium par une entreprise artisanale du sud-ouest à partir de matériaux de récupération, principalement des carters de moteurs automobiles.

Ce matériau est robuste et pratiquement inaltérable du fait de l'absence de corrosion, assurant ainsi une bonne tenue dans le temps. Afin de réaliser une signalisation fonctionnelle et claire, 146 panneaux de rue devront être posés. Le coût de l'opération, achat et pose des panneaux de voie et des numéros d'habitation s'élève 23 971 € H.T.



La suite de la démarche, pose des panneaux et de la signalétique, délivrance des certificats d'adressage et information des différents services (service national de l'adressage, I.G.N, S.D.I.S, impôts et opérateurs G.P.S) se poursuivra début 2021.

## Artisans De Grignols

<b>MALLIE Marie-Françoise</b>	COIFFURE EN SALON	PLACE DE LA HALLE
<b>RELAIS DU CHATEAU</b>	BAR-HOTEL-RESTAURANT	LE BOURG
<b>DJL AUBERGE DU VERN</b>	FABRICATION ARTISANALE ASSOCIÉE À LA VENTE DE PLATS POUR CONSOMMATION IMMÉDIATE	LE BOURG
<b>FOURNIL DE GRIGNOLS</b>	BOULANGERIE PÂTISSERIE	LE BOURG
<b>FREMAUX Karine</b>	MASSAGE TRADITIONNEL BALINAIS	LE BOURG
<b>SAURIN Angélique</b>	CABINET INFIRMIER	LE BOURG
<b>PAUL Anaïs</b>	CABINET INFIRMIER	LE BOURG
<b>ROBERT Armelle</b>	ASSISTANTE MATERNELLE AGRÉE	LE BOURG
<b>CHARRIER Nicolas</b>	DESSIN - CRÉATION ARTISTIQUE RELEVANT DES ARTS PLASTIQUES	POLIGNAC
<b>DESHOGUES Sylvie</b>	FABRICATION D'AUTRES VÊTEMENTS ET ACCESSOIRES	LE MOULIN DE LA MOTHE
<b>FAVEREAU Bénédicte</b>	ÉDUCATRICE CANINE ET COMPORTALISTE (habilitée par la Préfecture de Dordogne pour délivrer l'attestation d'aptitude pour les propriétaires de chien catégoriel et 2)	LE MAS EST
<b>AUDEBERT Jean-René</b>	TERRASSEMENTS	COMBALEIX
<b>DENOYER Bruno</b>	FABRICATION PIQUETS ET BOIS DE CHAUFFAGE	LE SEYRAT
<b>GOUITTIERES Olivier</b>	TRAVAUX DE COUVERTURE PAR ELEMENTS	PUYCONTAL
<b>KINE Christopher</b>	ÉBENISTE - CHARPENTIER COUVREUR	LE BOURG
<b>CARVALHO GONCALVES Carlos</b>	SCIAGE ET RABOTAGE DU BOIS	PUYCONTAL
<b>MARQUES BALULA Joao</b>	TRAVAUX DE MAÇONNERIE GÉNÉRALE ET GROS ŒUVRE DE BÂTIMENT	MAISON NEUVE

Vous êtes artisan ou commerçant, pensez à nous remettre votre carte de visite (Mail de la Mairie : [mairiegrignols@orange.fr](mailto:mairiegrignols@orange.fr), nous l'intégrerons dans la gazette 2022... !)



## AIDES DE L'O.PAH

Depuis 2016, le Pays de l'Isle en Périgord et les Communautés de communes Isle Vern Salembre, Isle et Cremps en Périgord et Isle Double Landais accompagnent les propriétaires dans leurs travaux d'amélioration de l'habitat grâce aux aides de l'Agence Nationale de l'Habitat et du Conseil Départemental de la Dordogne.



### A QUI S'ADRESSER ?

**PAYS DE L'ISLE EN PÉRIGORD**  
98 bis, avenue du Général de Gaulle  
24660 COULOUNIEUX-CHAMIERES

numéro vert : 05 53 35 13 53  
mail : [habitat@pays-isle-perigord.com](mailto:habitat@pays-isle-perigord.com)

### PERMANENCES SAINT ASTIER

Renseignements et prise de contact  
Au Centre Culturel La Fabrique de Saint Astier  
le 4<sup>ème</sup> jeudi de chaque mois - De 10h30 à 12h

**INFO**  
En dehors du périmètre OPAH de SAINT ASTIER, d'autres aides de l'ANAH sont possibles, reportez-vous à la plaquette générale.

PROGRAMME FINANCIÉ PAR LE SUJET FINANCÉ ET

### PROGRAMME OPAH

## AIDES AMÉLIORATION LOGEMENT

SAINT ASTIER > VOTRE COMMUNE VOUS AIDE À RENOVER VOTRE LOGEMENT

**RENOVEZ ?**  
**ECONOMISEZ ?**  
**ADAPTEZ ?**

PROPRIETAIRES, BÉNÉFICIEZ D'AIDES DE L'AMÉLIORATION DE VOTRE LOGEMENT

**Pays de l'Isle en Périgord**

### Les propriétaires concernés :

les propriétaires dont les ressources ne dépassent pas un certain plafond, occupants à titre de résidence principal un logement achevé depuis au moins 15 ans et s'engageant à occuper le logement pendant au moins 6 ans après travaux.  
Exemples de plafond : 27 896 € pour 2 personnes, 39 192 € pour 4 personnes.

### Les travaux subventionnables :

- les projets de travaux lourds de grande ampleur et d'un coût élevé visant à résoudre les situations d'habitats indignes ou de dégradations très importantes : plafond de travaux 50 000 € avec un maximum subventionnable de 50 %
- les travaux d'amélioration pour la sécurité et la salubrité de l'habitat, pour la lutte contre la précarité énergétique, pour l'autonomie de la personne.

Ces travaux sont subventionnables de 35 à 50 % selon les ressources du ménage avec un plafond de travaux de 20 000 €.

### Cumul des aides :

Ces aides sont cumulables avec les aides des caisses de retraite et les aides Action logement  
Une documentation est disponible en Mairie.

La personne à contacter:

**Marion PERSONNE**

Pays de l'Isle en Périgord

98 bis avenue du Général de Gaulle

24660 COULOUNIEUX CHAMIERES

tel 05 53 35 13 53

mail : [habitat@pays-isle-perigord.com](mailto:habitat@pays-isle-perigord.com)

### INTERVENTIONS NATURE DES TRAVAUX

#### DES AIDES POUR FAIRE OUI ?

Vous êtes propriétaire sur le périmètre OPAH de SAINT ASTIER (cf carte ci-contre), bénéficiaire d'aides financières renforcées et d'un accompagnement pour les travaux de rénovation de vos logements.

**RENOUVER** **RENOUVER** **RENOUVER**

- > Des travaux «lourds» visant à résoudre une situation de dégradation très importante :
  - travaux de renforcement du gros œuvre (fondations, murs, planchers, escaliers, toitures, charpentes, mise en conformité réseaux gaz, électrique...)
  - travaux de revêtement, Blanchiment, isolation extérieure - en cas d'intervention sur le gros œuvre et la rénovation énergétique du logement
- > Des travaux de « sécurité et de salubrité » - qui doivent permettre de traiter l'insalubrité d'un logement par des traitements spécifiques.
- > Des travaux de rénovation énergétique

### CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

#### POUR QUI ?

- > Vous êtes propriétaire occupant :
  - travaux liés aux économies d'énergie
  - travaux d'adaptation du logement liés aux situations de perte d'autonomie
  - travaux lourds et de sécurité-salubrité
- > Vous êtes propriétaire bailleur :
  - travaux de mise en conformité réglementaire (logement non décent) sur des logements vacants ou occupés.

#### A QUELLES CONDITIONS ?

- > Vous êtes propriétaire occupant :
  - avoir un logement de plus de 15 ans
  - ne pas dépasser un plafond de ressources
- > Vous êtes propriétaire bailleur :
  - en cas d'attribution d'aides conventionnement des loyers pendant 9 ans.

#### ZONE D'ÉLIGIBILITÉ

- > Vous êtes propriétaire occupant ou bailleur :
  - avoir son logement dans le périmètre OPAH défini sur la carte.

En dehors du périmètre OPAH de SAINT ASTIER, d'autres aides de l'ANAH sont possibles, reportez-vous à la plaquette générale.

! Vérifiez votre éligibilité en réalisant une étude de faisabilité approfondie auprès du Pays de l'Isle en Périgord

### COMMENT ?

- 1 PRISE DE CONTACT**  
avec le Pays de l'Isle en Périgord :
  - dans le cadre des permanences
  - par téléphone ou par mail.
- 2 ENTRETIEN**  
Un premier entretien vous sera accordé pour préparer une étude de faisabilité :
  - présentation du projet et des travaux
  - financements possibles
- 3 VISITE LOGEMENT**  
Un second rendez-vous sera fixé pour la visite du logement concerné.
- 4 MONTAGE DOSSIER**  
Enfin, votre interlocuteur vous aidera à procéder au montage du dossier.

Un interlocuteur vous accompagnera tout au long du processus. Une étude et l'accompagnement sont absolument gratuits et s'organisent par le Pays de l'Isle en Périgord.

#### QUELLES AIDES ?

- de 25 à 50% du montant des travaux HT sur un plafond de travaux pouvant aller jusqu'à 30 000 €.
- participation financière de la Commune de SAINT ASTIER sur les travaux lourds, de sécurité-salubrité et énergétiques, en complément des aides de l'ANAH pour les logements présents sur le périmètre OPAH, sous condition.

**ATTENTION** Ne jamais commencer les travaux tant que le dossier de demande de subventions n'est pas déposé



Comment faire pour bénéficier d'une subvention ?

- 1 - Prendre contact avec les services du Pays de l'Isle en Périgord
- 2 - Réaliser un dossier préalable à l'attribution d'une subvention (coût à la charge de l'entreprise)
- 3 - Examen du dossier par le Pays de l'Isle en Périgord et courrier de réponse à l'entreprise
- 4 - Réaliser les travaux et fournir les pièces nécessaires au paiement de la subvention

## Les autres dispositifs portés par le Pays de l'Isle en Périgord



**OPAH**  
Soutenir les projets d'amélioration de votre logement : rénovation énergétique et adaptation à la perte de mobilité

**LEADER**  
Soutenir des projets liés à la culture, le sport, le patrimoine, l'alimentation locale, les mobilités durables, la santé...



**Contact :**  
Pays de l'Isle en Périgord  
98 bis, avenue du Général de Gaulle  
24660 COULOUNIEUX-CHAMIERES  
Téléphone : 05 53 35 13 53  
Mail : [ocmr@pays-isle-perigord.com](mailto:ocmr@pays-isle-perigord.com)  
[www.pays-isle-perigord.com](http://www.pays-isle-perigord.com)

www.pays-isle-perigord.com - 2020/27



Bénéficiez d'aides pour développer votre entreprise

**ARTISANS  
COMMERÇANTS  
DU PAYS DE L'ISLE  
EN PÉRIGORD**



Le syndicat mixte du Pays de l'Isle en Périgord propose aux entreprises du territoire de bénéficier d'aides financières dans le cadre d'un dispositif nommé **Opération Collective en Milieu Rural en faveur de l'artisanat et du commerce**.

Quels sont les objectifs de ce dispositif ?

L'opération collective en faveur de l'artisanat et du commerce portée par le Pays de l'Isle en Périgord vise à soutenir la modernisation de l'outil de travail des artisans et commerçants du territoire, sous certaines conditions. Ce soutien se concrétise par des subventions versées aux entreprises mais peut également concerner des opérations mutualisées portées par les collectivités, le Pays ou les associations de commerçants.

Qui peut bénéficier d'une subvention ?

Pour prétendre à une subvention, les entreprises doivent respecter un certain nombre de conditions parmi lesquelles :

- Etre inscrites au Registre du Commerce et des Sociétés, et/ ou au Répertoire des Métiers
- Avoir un chiffre d'affaires < 1 million d'euros HT
- Pour les entreprises à vocation alimentaire, disposer d'une surface de vente < 400m²
- Réaliser au minimum 4 000€ HT de travaux éligibles
- Pour les équipements satellitaires, être situé en zone blanche internet Très Haut Débit
- D'autres conditions existent en fonction de la localisation et de l'activité : **se renseigner auprès du Pays**

*Attention :* pour la ville de Périgueux, seules les entreprises du quartier prioritaire « La Baucle de l'Isle » sont éligibles ; pour les autres localisations sur Périgueux, se renseigner auprès de la ville de Périgueux : Karine Brun - 05 53 02 80 28 [karine.brun@perigueux.fr](mailto:karine.brun@perigueux.fr)

Le territoire du Pays de l'Isle en Périgord



Quels sont les types de travaux éligibles ?

- La modernisation des locaux d'activité (dont les équipements professionnels et la rénovation des vitrines)
- Les aménagements d'accessibilité à tous les publics
- Les véhicules de tournées électriques et leur aménagement (dans les communes sans activité commerciale)
- La sécurisation des locaux d'activité contre les effractions
- Les équipements de réception par satellite

Quel est le montant de la subvention ?

Quel que soit votre projet, n'hésitez pas à nous consulter pour vérifier son éligibilité

La subvention varie en fonction de la localisation, des travaux et de l'activité, avec un maximum de 9 000€. La subvention est de 300€ maximum pour les équipements satellitaires.



## FERMETURE DE LA TRÉSORERIE

La Trésorerie de ST ASTIER fermera ses portes au 31/12/2020. Elle était un interlocuteur privilégié pour notre collectivité dans la gestion communale.

Les comptabilités des collectivités locales seront transférées au service de gestion comptable (SGC) de Périgueux courant janvier 2021 (nouveau service en cours d'élaboration) avec la création d'un conseiller aux décideurs locaux.

Elle était aussi un interlocuteur privilégié pour chacun d'entre vous : pour le paiement des impôts ou avoir des informations sur les différentes taxes, demander un prélèvement ou encore un échéancier de paiement ou pour le paiement des cantines, garderie et centre de loisirs.

A partir de 2021, la mission de recouvrement des impôts des particuliers (impôt sur le revenu, taxe habitation, taxe foncière) est transférée au Service des Impôts des Particuliers (SIP) - 15 rue du 26<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie - 24053 PÉRIGUEUX Cedex.

Toutefois, nous aurons bientôt la création d'une Maison « France Services » labellisée par l'État sur le site de la CCIYS, Le Bateau, 43 Rue Victor Hugo à Sant-Astier.



## HISTOIRE DE LA PERCEPTION

### LA PERCEPTION FERME

Alors que la trésorerie de Saint-Astier ferme définitivement ses portes le 31 décembre 2020, rappelons-nous...

Grignols, ancien chef-lieu de canton, accueillait une perception. Nous sommes à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, ce service est menacé de fermeture, plus exactement de déplacement vers une autre commune. La raison en est différente : elle n'est pas le fruit d'une décision politique mais le vœux du percepteur en personne !

### CI-DESSOUS LA LETTRE DE CONTESTATION DU MAIRE GEORGES LABAT ADRESSÉE AU PRÉFET LE 23 MARS 1883 :

« Monsieur le Préfet

*J'ai appris que monsieur Rozières, le nouveau percepteur de la Division de Grignols, faisait des démarches pour obtenir l'autorisation de transporter dans une autre commune de la Division le siège de la perception. Une pareille démarche, si elle venait à aboutir, porterait un préjudice considérable à la commune de Grignols que j'ai l'honneur d'administrer depuis 14 ans. Le siège de la perception a toujours été à Grignols comme étant la commune la plus importante de la Division et la seule possédant des marchés hebdomadaires où se rendent les contribuables pour acquitter leurs impôts. C'est aussi à Grignols que résident le notaire, l'employé des tabacs et le receveur ruraliste. Ce serait donc compromettre les intérêts de cette localité que de permettre à ce nouveau fonctionnaire de transférer ailleurs le siège de la perception.*

*Je viens donc, Monsieur le Préfet, en ma qualité de Maire de la commune de Grignols, protester contre de pareilles démarches, bien persuadé que, le cas échéant, vous voudrez bien sauvegarder les intérêts de la commune de Grignols qu'un nouveau venu voudrait sacrifier à des intérêts personnels.*

*Veillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de mes sentiments respectueux*

Le Maire de Grignols  
signé LABAT »

## Bibliothèque de Grignols

### Dispositions prises par la bibliothèque de Grignols suite au confinement

La bibliothèque continue de vous accueillir

- Les mercredis de 9h00 à 12h00
- Les vendredis de 9h00 à 12h00

**1 seule personne à la fois est autorisée à entrer. Le port du masque est obligatoire et du gel hydroalcoolique est fourni.**

Vous pouvez aussi contacter Carmen lors des heures d'ouverture au 05 53 03 41 53 ou par mail à l'adresse : [bibliotheque.grignols@gmail.com](mailto:bibliotheque.grignols@gmail.com)

Tous les documents du réseau sont visibles sur le site : [lireauvillage.dordogne.fr](http://lireauvillage.dordogne.fr)

L'inscription à la bibliothèque est gratuite pour tous





## CHÂTEAUX EN FÊTE

En raison de l'épidémie COVID-19, la première édition de l'événement « châteaux en fête » organisé par le département de la Dordogne pour mettre en valeur les châteaux du département n'a pas eu lieu (événement prévu du 11 au 15 juin) Grignols s'était engagé avec plus d'une cinquantaine de sites périgourdins.

Outre l'aspect culturel, l'enjeu est évidemment économique dans un département où le tourisme représente 1/3 des emplois.

Grignols a renouvelé son adhésion à cet événement qui devrait se tenir du **10 avril au 2 mai 2021**.

Nous remercions les propriétaires du château et les associations de Grignols partenaires pour leur aide inconditionnelle dans ce projet qui ne pourra que mettre en valeur notre territoire.

Le programme ne peut, au moment de l'édition du bulletin, vous être communiqué. Nous ne manquerons pas de vous tenir informé.

Pour plus d'information : [www.chateauxenfete.com](http://www.chateauxenfete.com)

## TERRA AVENTURA, LA CHASSE AUX TRÉSORS DE NOUVELLE-AQUITAINE

Terra Aventura est une chasse aux trésors ouverte 365 jours par an permettant de (re)découvrir les richesses et l'histoire de notre territoire sous forme de résolutions d'énigmes dont les solutions sont à chercher le long d'un parcours pédestre. Ludique et familial, c'est une manière de découvrir le patrimoine et valoriser un lieu.

Terra Aventura s'inspire du Géocaching. C'est une chasse aux trésors qui se pratique à l'extérieur, à l'aide d'un GPS ou d'une application mobile dédiée.

L'objectif du joueur est de trouver une cache après avoir résolu plusieurs énigmes : il s'agit d'une boîte cylindrique transparente dissimulée contenant un carnet de passage mais aussi des Poi 'z (petits personnages que l'on retrouve sous forme de badges).

La commune de Grignols, en lien avec l'office du tourisme de Saint-Astier, travaille sur un parcours et des énigmes à proposer à cette chasse aux trésors pour 2022. Un moyen ludique pour faire découvrir au plus grand nombre les charmes de notre commune.



### Quelques chiffres :

Terra Aventura, c'est :

- 400 parcours à découvrir sur le territoire de Nouvelle Aquitaine
- 1,5 millions de joueurs recensés en août 2019
- 86% des joueurs ont parlé de ce jeu autour d'eux
- 41 % des joueurs sont des primo-visiteurs du territoire visité

De même, un groupe de travail autour des chemins de randonnée va également se mettre en place avec l'objectif la mise en valeur le petit patrimoine et la mise en place d'installations dédiées (exemples : tables de pique-nique ou bancs à la fontaine de Toupy, plaques signalétiques thématiques pour découvrir le patrimoine, la botanique ; etc.).



# Festival *de la Vallée*

## **LA VALLÉE S'EMBALLE À GRIGNOLS !**

Le Festival « La Vallée s'emballe » s'est tenu le dimanche 27 septembre 2020 à Bruc, au stade de foot.

Au programme de l'après-midi : de la danse, de la bonne humeur et encore de la danse !

Dès 15h30, la compagnie **Les Ouvreurs de Possibles** ont proposé un grand bal participatif. Les membres de la compagnie ont d'abord offert un spectacle dansé engagé avant d'inviter les habitants de la vallée (enfants, ados, adultes... ensemble !) à se mettre en mouvement, ainsi transformés en « ambassadeurs de la danse ».

Un moment convivial, plein de légèreté, arrivé à point nommé !



En fin d'après-midi, la tribu des Duendes, avec la participation de la compagnie Nagasham-ka, nous a envoûtés avec une démonstration de danse tribale américaine, appelée aussi danse orientale tribale ou American Tribal Style, un style moderne de danse orientale inspirée des mouvements, costumes et musiques de différents pays... Un plaisir pour les yeux comme pour les oreilles.

Le festival devait se clôturer le 6 octobre 2020 au Domaine des Chaulnes. Malheureusement, cette soirée de clôture a dû être annulée. Rendez-vous pris l'année prochaine, au printemps cette fois... croisons les doigts !

**La Vallée s'emballe**  
BAL / ART DE RUE / THEATRE / CONCERT / CIRQUE  
**Grignols**  
Dimanche 27 septembre à Bruc  
15H30 Le bal des Possibles  
Démonstration de danse Sahalia Tribale  
Mardi 6 octobre au Domaine de Chaulnes  
18H00 Marché des producteurs  
De 18H30 à 20H00 Balades contées  
19H00 Ginette rebelle - groupe Virus  
21H00 concert - DJ Kroll  
information : [www.lavallee.info](http://www.lavallee.info)

**La Vallée s'emballe**  
Du 19 Septembre au 6 Octobre 2020  
**Tribu les «Duendes»**  
Avec la participation de la Cie Nagasham-Ka  
Dimanche 27 Septembre à Grignols, Lieu-dit Bruc

## Été Actif

Le 22 juillet 2020, s'est tenu à Grignols, un CLUEDO GÉANT qui a été organisé par l'Office de Tourisme de St Astier, proposé par la Communauté de Communes Isle Vern Salembre et le Conseil Départemental.

40 personnes ont participé à ce Cluedo grandeur nature. Ce jeu consiste à une enquête policière en équipe, à partir d'indices disséminés dans le village, d'une durée d'une heure trente. Ce cluedo s'adresse à tout public à partir de 8 ans.

Devant le succès de ce dernier, si les mesures sanitaires le permettent, il sera à nouveau programmé cette année, n'oubliez pas de surveiller les informations.....

### L'été actif :

Des activités de pleine nature, à tarif réduit, encadrées par des professionnels diplômés.

mercredi 22 juillet  
**Cluedo géant**  
**GRIGNOLS**



**Tout public**, à partir de 8 ans.

Cluedo grandeur nature :

Enquête policière en équipe, à partir d'indices disséminés dans le village.

**5€ / 17h - 18h30 & 18h30 - 20h** RDV devant la mairie

Réservation conseillée : 05 53 54 13 85 (places limitées)

Proposé par la Communauté de  
Communes Isle Vern Salembre  
et le Conseil Départemental



## Octobre ROSE

Depuis plusieurs années, la Municipalité de Grignols, et l'Amicale Laïque s'unissent pour organiser une petite manifestation en soutien à la promotion du dépistage du cancer du sein.

Malheureusement cette année les contraintes dues à la Covid-19 ne nous ont pas permis d'organiser un apéritif gourmand comme les années passées. Nous avons seulement tenu un stand lors de la distribution de la « Cagette » les 16 et 23 octobre, afin de recueillir quelques dons de la vente des produits de communication qui nous restaient de l'année précédente (tee shirts, casquettes, pins, parapluies...) ce qui a permis de récupérer la somme totale de **212 €, (162 euros émanant de dons divers et 50 euros émanant de l'Association Amicale Laïque)**. Ces dons ont été reversés au Comité Féminin Dordogne pour le dépistage du Cancer.

Nous ne pouvons organiser « Octobre Rose » ou « Téléthon » sans penser à « Nelly » qui nous a quitté le 17 mars 2020, en plein confinement. Nelly était une pièce maîtresse de ces événements, toujours là pour aider dans les bonnes actions...

## Téléthon 2020

Malheureusement, en raison des mesures sanitaires, nous n'avons pas été en mesure cette année d'organiser le téléthon qui a lieu chaque année en décembre. Nous n'avons pas eu le plaisir d'accueillir les cyclistes du vélo-club de Saint Léon, pour leur petite halte annuelle.

Mais, si le coronavirus nous le permet nous prévoyons d'organiser un petit événement en faveur du téléthon, en février lors du week end de la Chandeleur...

Surveillez les affiches chez les commerçants et le site de la mairie !



# Cérémonies *Commémoratives*

## **8 MAI ET 11 NOVEMBRE : UN HOMMAGE QUI PERDURE MALGRÉ TOUT**

La situation exceptionnelle liée à l'urgence sanitaire n'a pas permis de mettre en place une cérémonie publique.

Le conseil municipal s'est cependant réuni lors des deux cérémonies devant le monument aux enfants de Grignols morts pour la France. Une minute de silence a été observée après le dépôt de gerbe.



La ministre déléguée

### **Journée nationale de commémoration de la Victoire et de la Paix**

Hommage à tous les « Morts pour la France »

Geneviève DARRIEUSSECQ, ministre déléguée auprès de la ministre des Armées,  
chargée de la Mémoire et des Anciens combattants

C'était il y a un siècle.

Ce 10 novembre 1920, la Grande Guerre est achevée depuis deux ans. Dans la citadelle de Verdun, Auguste THIN, soldat de deuxième classe et pupille de la Nation, dépose un bouquet d'oeillets blancs et rouges sur le cercueil d'un soldat. Un parmi tous les combattants des Flandres, de l'Artois, de la Somme, du Chemin-des-Dames, de Lorraine, de la Meuse... Un de ces braves ! Un des poilus qui participa à une interminable guerre. Un de ces Français qui oeuvra à la tâche incommensurable de la Victoire.

Un parmi des milliers qui est devenu le Soldat inconnu.

Le 11 novembre 1920, le peuple de France l'accompagne solennellement sous les voûtes de l'Arc de Triomphe. La patrie, reconnaissante et unanime, s'incline respectueusement devant son cercueil, en saluant la mémoire de tous les soldats morts sous le drapeau tricolore.

Quelques mois plus tard, il était inhumé. Depuis 1923, la Flamme du Souvenir veille, nuit et jour, sur la tombe. Chaque soir, elle est ravivée pour que jamais ne s'éteigne la mémoire. La sépulture du Soldat inconnu est devenue le lieu du recueillement national et le tombeau symbolique de tous ceux qui donnent leur vie pour la France. Cet anonyme représente chacun de nos morts et tous nos morts en même temps.

Cette mémoire vit également dans chacune de nos communes, dans chaque ville et village de France, dans chacun de nos monuments aux morts, dans chacun des cimetières, dans nos mémoires familiales.

Elle vit dans l'oeuvre de Maurice GENEVOIX qui entre aujourd'hui au Panthéon.

Le Président de la République l'a souhaité en l'honneur du peuple de 14-18.

Maurice GENEVOIX n'entre pas seul dans le temple de la Nation. Il y entre en soldat des Eparges, en écrivain et en porte-étendard de « Ceux de 14 ». Il y entre avec ses millions de frères d'armes, ceux dont il a immortalisé le souvenir, l'héroïsme et les souffrances. Il y entre avec toute la société, de la première ligne à l'arrière, mobilisée face à l'adversité et qui a tenu avec une admirable endurance.

8 millions de soldats combattirent sous les couleurs de notre drapeau, aucun d'entre eux ne revint totalement indemne. Des centaines de milliers furent blessés dans leur chair comme dans leur âme. 1 400 000 tombèrent au champs d'honneur. Nous ne les oublions pas. Inlassablement, nous les honorons.

Chaque 11 novembre, la Nation rend également un hommage solennel à tous les morts pour la France, ceux d'hier et ceux d'aujourd'hui. Chaque année, nous rappelons leur nom.

Chaque 11 novembre est un moment d'unité nationale et de cohésion autour de ceux qui donnent leur vie pour la France, de ceux qui la servent avec dévouement et courage. En ces instants, au souvenir des événements passés et aux prises avec les épreuves de notre temps, nous nous rappelons que c'est tout un peuple, uni et solidaire, qui fit la guerre, qui la supporta et en triompha.



## NAISSANCES

le 28 décembre 2019  
**LEFEVRE Louise, Hélène,**  
Dominique

le 1<sup>er</sup> avril 2020  
**DEBYSER Tymaël, Eric, Jean**

le 6 juillet 2020  
**CASSEINDRE COCAULT Marius**

le 9 septembre 2020  
**PROUILLAC CORBAL Valérian,**  
Aimé

## MARIAGES

le 25 juillet 2020  
**FOURGEAUD Cédric et ROLLIN**  
Sylvie

le 19 septembre 2020  
**FRANGEUL Sébastien**  
et **ROBINET Carole, Marcelle,**  
Marie-Louise

le 10 octobre 2020  
**DUFREIX Didier et BRACOURT**  
Marielle, Magalie

## DÉCÈS

le 31 décembre 2019  
**FAYET LACORNE Jacqueline,**  
Alexiane

le 17 mars 2020  
**ANQUETIL Nelly, Jeanne, Paule**  
(HICKEY)

le 23 mai 2020  
**BEAUGIER Emiline**

le 13 juillet 2020  
**HANSEN Niels, Ole**

le 24 août 2020  
**HARDY Alain, Jean, François**

le 9 décembre 2020  
**FONMARTY LE PEMP Adrienne**

## ÉVOLUTION DE L'ESPÈCE POST-COVID



AVANT



PENDANT



APRÈS

-NIKO-



